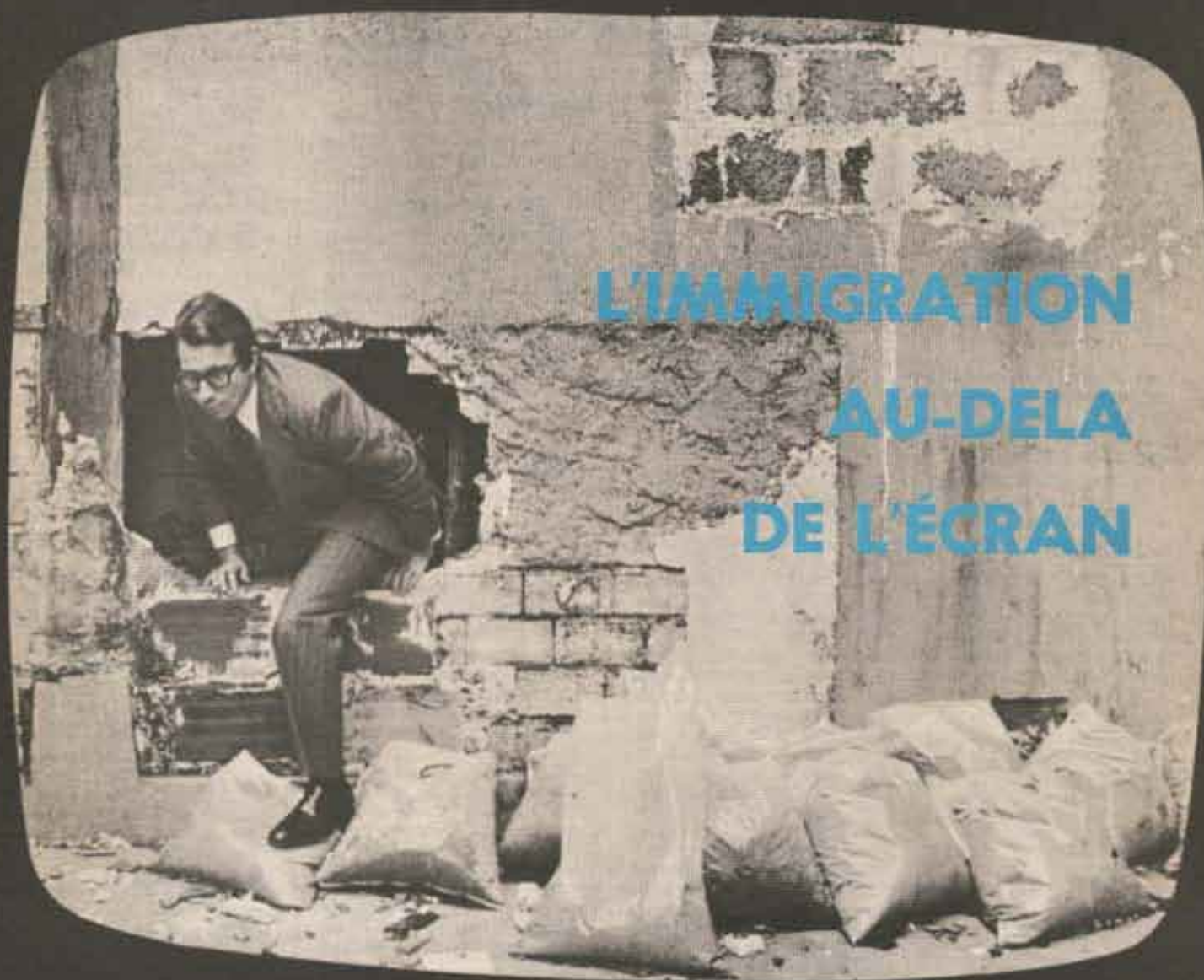


droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

FÉVRIER 1975 • N° 336 • 4 FRANCS

La Namibie
vers l'indépendance



L'IMMIGRATION
AU-DELA
DE L'ÉCRAN

Les Tziganes oubliés?..

Goldman assassin ?

Le procès de Pierre Goldman en décembre dernier a suscité toute mon attention puis mon émotion... Avant l'ouverture du procès, les personnes que j'ai interrogées avaient déjà un parti pris. Persuadées qu'elles l'étaient de l'innocence ou de la culpabilité de l'accusé, elles s'accordaient cependant sur un point : l'accusé aurait le bénéfice du doute.

Sur de simples présomptions, les jurés allaient pourtant reconnaître Goldman coupable de l'assassinat de deux pharmaciennes au cours d'un hold-up.

Avant même la présentation du dossier, le président du tribunal avait lu une lettre que lui avait adressée le directeur de la prison de Fresnes où l'accusé a déjà passé quatre ans et demi... Selon lui, Goldman a fait preuve de qualités si évidentes qu'il en attend de grandes choses à sa remise en liberté.

Je n'irai pas opposer la respectabilité des jurés à un révolutionnaire, réfractaire et fauteur de troubles...

Ni non plus rappeler l'appartenance de l'accusé au judaïsme...

Les jurés ont cru être sincères. Et pourtant...

Jacques VAIS
75003 Paris.

A la maternité

Ayant accouché à l'hôpital, voici une conversation que j'ai entendue. Une femme s'adressait à son ex-voisine de chambre venue lui rendre visite :

— « Je regrette votre départ. Vous ne savez pas qui on a mis à votre place ? une Algérienne, vous vous rendez compte ! J'ai tout de suite tiré la séparation. Je ne veux pas lui parler. Quand mon mari va arriver à 2 heures, il va être surpris... »

— Est-elle jeune au moins ?

— Oui, heureusement encore qu'elle n'est pas arrivée avec son bandeau sur la tête. D'habitude ils « les » groupent... Moi je croyais qu'elles accouchaient chez elles ces femmes-là, mais les jeunes maintenant se modernisent. Il serait temps ! Et vous vous rendez compte,

DANS NOTRE

quand ses visites vont venir ! Il va y avoir plein d'Algériens dans la chambre. C'est pas drôle, parce qu'avec ces gens-là, dès que vous êtes un peu déshabillée... Je vais enlever tout mon nécessaire de toilette de la salle d'eau, parce que je ne veux pas qu'elle se serve de mes affaires... Ah là là, rien que d'y penser... »

J'ai eu, moi aussi, une voisine algérienne qui combait le handicap de la langue (arrivée récemment, elle ne parlait pas un mot de français) par un sourire qui ne la quittait pas de la journée et qu'elle adressait comme une main tendue à tous et à toutes. J'étouffais de ne pas pouvoir dire à cette femme raciste combien je regrettais le départ de cette jeune Algérienne...

L. T.
92 Colombes.

Ils sont partout !

J'ai eu l'occasion de lire dans « La Manche Libre » (3 novembre 1974) un article relatant le congrès de la Fédération Française de l'Agriculture (F.F.A.). Le rédacteur s'indignait, à juste titre, d'avoir entendu dans la bouche du « président de la section viande » puis dans celle d'un « délégué gouvernemental » cette phrase qui fait sauter : « En France, les frigos des juifs sont vides alors que les nôtres sont pleins ». En d'autres mots, les juifs ont des frigos vides parce que leurs affaires tournent, alors que les frigos « chrétiens » restent pleins du fait de la mévente de la viande...

Est-ce réellement ainsi qu'il faut interpréter ? Avec la crise actuelle, on peut s'attendre à tout : les Arabes et « leur » pétrole responsables de la crise, les juifs responsables des difficultés des paysans,

COURRIER

tous les immigrés responsables du chômage, etc. Il suffisait d'y penser. Il est simple de réveiller les vieux démons, d'autant plus que rien n'est fait en haut lieu pour aller contre.

B. BELARBI
50000 Saint-Lô.

Marijane

Une lectrice a écrit à Droit et Liberté en septembre dernier pour signaler les aspects « racistes » du spectacle « Mickey-Marijane » destiné aux enfants l'été sur les plages françaises. Je puis vous affirmer, ayant été durant deux saisons un assistant et proche collaborateur de Marijane, que c'est une personne intègre, généreuse, tolérante, toujours prête à faire plaisir aux enfants sans tenir compte de leur appartenance religieuse, raciale ou sociale.

Geneviève SAGE
75016 Paris.

Patrice LAURENT,
75012 Paris.

N.D.L.R. — En publiant la lettre de cette lectrice — qui ne mettait pas en cause les qualités de cœur de la réalisatrice en question — nous entendions rappeler comment, à l'insu des adultes de bonne foi, une certaine imagerie enfantine véhicule des stéréotypes (l'Africain sauvage et cannibale, par exemple) issus des débuts du colonialisme. Cette imagerie souvent abusive s'est nourrie du racisme et y contribue encore. Elle est loin en tout cas d'être porteuse de l'avenir d'amitié entre les peuples souhaité, nous en sommes sûrs, par Marijane et son public.

Michel LEVY
21000 Dijon

N.D.L.R. : Il ne s'agissait nullement pour nous de cautionner les réponses faites par Mir Basri à notre collaborateur Jacques Varin. Ces réponses ont été livrées telles au lecteur afin qu'il ait connaissance des positions du président de la communauté juive d'Irak et qu'il réagisse comme bon lui semble. Un autre lecteur, M. E. Schwinger, nous écrit à ce sujet : « Votre document sur l'Irak est précieux... J'ai connu des Irakiens en Israël qui effectivement n'étaient pas sionistes ».

Je travaille aux chèques postaux (énorme concentration de 10.000 femmes) et j'ai eu la surprise de trouver à la bibliothèque

Science-fiction

régionale, dans la collection « Anti-mondes », un livre intitulé « Le Seigneur de la Svatiska » d'un certain A. Hitler (triste homonyme ou scandaleux pseudonyme ?). Qui mieux est, ce livre a reçu le prix Apollo 74 !

Ce récit de « science-fiction » se passe dans « la grande république de Helden » où « les surhommes sont appelés à former une race dominatrice, génétiquement pure » et où « les hordes de mutants puantes et sans cervelle seront parquées dans des camps », etc.

On croit rêver. A signaler que dans notre bibliothèque manquent par ailleurs nombre d'ouvrages progressistes et tout ouvrage antiraciste.

Nous avons protesté à la bibliothèque (trois lectrices de cette ignominie étaient avec moi) et notre syndicat intervient prochainement auprès de notre direction.

Juif en Irak

J'ai appris avec le plus grand plaisir dans « Droit et Liberté » d'octobre 1974 que 500 juifs vivaient sans problèmes particuliers en Irak... Toutefois, permettez-moi de vous faire remarquer qu'en 1974 l'écrasante majorité des 149.500 juifs ayant quitté le pays se trouve en Israël. Comment expliquer ce fait si ce n'est par l'influence dominante des idées sionistes au sein de la communauté juive d'Irak démentie par Mir Basri... Je suis étonné que le M.R.A.P. cautionne ces dires.

COUVERTURE : M. Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration visite un bidonville. (Photo « Paris-Match-Sauer ».)

Au sommaire

- L'IMMIGRATION : à la télévision p. 4 et 5 dans les intentions et les faits p. 6 et 7
- L'alibi du pétrole p. 8 et 9
- « Minute » et « Le Méridional » condamnés p. 10
- En bref p. 11 et 12
- DOSSIER : LA NAMIBIE p. 13 à 20
- Les livres p. 21 et 22
- Des spectacles p. 23 et 24
- TZIGANES OUBLIES ?... p. 25
- La vie du M.R.A.P. p. 26 à 28
- Education à la fraternité p. 29 et 30

COUVERTURE : M. Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration visite un bidonville. (Photo « Paris-Match-Sauer ».)

droit & liberté

MENSUEL
120, rue Saint-Denis, Paris (2^e)
Tél. 231.09.57 — C.C.P. Paris 6070-98

●
Directeur de la publication :
Albert LEVY

●
Administration et publicité :
René BRIAND
au siège du journal

●
ABONNEMENTS

- Un an : 40 F
- Abonnement de soutien : 100 F

Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 40 F.
Autres pays : 55 F.
Changement d'adresse : 2 F.

●
Imprimerie LA HAYE-MUREAUX
Tél. : 231-70-14

Editorial

Information et racisme

ALORS que la presse traite assez fréquemment des travailleurs immigrés et du racisme, ces sujets sont d'habitude évités sur les ondes et le petit écran. Assisterions-nous à un changement ? En quelques semaines, le « Dossier de l'Ecran » sur l'immigration, les trois émissions de Daniel Lecomte sur le racisme dans le sud de la France, montrent que la télévision peut s'y intéresser (1). Même si cette soudaine abondance résulte d'un hasard des programmations, nous ne nous plaindrons pas que la mariée soit trop belle : le M.R.A.P. demande depuis trop longtemps une information plus développée dans ces domaines pour ne pas enregistrer avec intérêt ces initiatives.

Elles ont pourtant soulevé une tempête de protestations de ceux-là mêmes qui les souhaitaient : syndicats, immigrés et leurs groupements, organisations se consacrant à défendre les droits de ces travailleurs. Le M.R.A.P., lui aussi, a fait connaître ses sérieuses réserves. Serions-nous donc d'éternels insatisfaits ? En réalité, les critiques sont plus que justifiées.

Au film tronqué des « Dossiers de l'Ecran », a succédé un débat tronqué d'où l'on avait délibérément exclu les immigrés et les organisations concernées.

Quant à l'excellente série consacrée au racisme dans le sud, son objectivité, ses qualités humaines lui ont valu d'être brutalement désavouée par les déclarations prononcées dans une ambiance de drame, par deux personnalités officielles encadrant le rédacteur en chef du « Méridional », quelques jours à peine après sa condamnation pour injures raciales.

DISONS-LE tout net : ce n'est pas en cachant, en niant, le racisme qu'on le combattra. Nous sommes persuadés que l'immense majorité des Français lui est opposée et est désireuse de le juguler. Mais le silence entretenu autour de ce mal honteux fait que la plupart l'ignorent ou n'en mesurent pas la gravité, en sont parfois les porteurs inconscients. Il faut les éclairer, et non les accabler d'homélies, faire appel à leur conscience, à leurs responsabilités et non pratiquer la méthode Coué. Alors ils réagiront, ils agiront, nous leur faisons confiance.

Le danger, aujourd'hui, n'est pas d'exagérer le péril raciste, mais de le minimiser : trop de facteurs jouent en faveur de l'indifférence, du repliement sur soi. C'est le rôle de la télévision, en particulier, de faire voir et comprendre la réalité. Or, la réalité, ce sont aussi les mesures d'intimidation et de répression qui se multiplient contre les travailleurs immigrés depuis quelques mois, ce sont les discriminations et les violences, ce sont des conditions de travail et de logement inhumaines. Si l'on affirme, au contraire, que tout va bien, que les immigrés n'ont pas à revendiquer, ne risque-t-on pas d'apporter un soutien à ceux qui les présentent comme d'insatiables accapareurs, jamais contents malgré les bienfaits qu'on leur dispense ? Il faudrait mettre l'accent sur la communauté des difficultés que rencontrent Français et immigrés. Peut-on l'espérer de ceux qui les escamotent ? Il faudrait montrer que les problèmes de l'emploi, aujourd'hui comme en 1929, n'ont pas de solution dans des mesures isolant ou brimant les étrangers. Est-ce possible si l'on masque les données véritables de la crise ?

Les organes d'information — et en premier lieu la télévision — ne combattent profondément le racisme que quand les immigrés, leurs problèmes, leurs cultures seront partie intégrante de l'information, des émissions de chaque jour comme ils sont mêlés à la vie économique et sociale du pays.

Nous sommes loin, très loin de cette ouverture à l'Autre, à la vie française d'aujourd'hui.

Albert LEVY.

(1) A quoi s'ajoute, le 13 février, la « Tribune Libre » du M.R.A.P. sur F.R. 3.

Télévision

Le 13 février, quinze minutes d'antennes inhabituelles ont été présentées par le M.R.A.P. à la télévision, dans le cadre de l'émission « Tribune libre » de F.R. 3. Commentées par Charles Palant et Michel Piccoli, illustrées par deux danseurs des ballets Béjart, des informations sur le racisme et l'antiracisme sont ainsi passées à l'écran en toute liberté.

Durant le mois de janvier, plusieurs émissions de télévision avaient traité de l'immigration et du racisme : la remarquable série de Daniel Lecomte, « Mise au point », passée en trois soirées sur F.R. 3 et « Les Dossiers de l'écran » du 14 janvier qui, après le film du cinéaste algérien Ali Ghalem, « Mektoub ? » donneront lieu à un « débat » malheureusement faussé...

Pourquoi a-t-il fallu qu'après le dernier passage de « Mise au point » MM. Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration, Bénat, député U.D.R. du Var, et Domeh, rédacteur en chef du « Méridional », récemment condamné pour racisme (voir p. 10), soient invités par la télévision à donner leur point de vue, comme si l'émission de Daniel Lecomte avait besoin d'un complément officiel... ?

Pourquoi a-t-il fallu qu'aux « Dossiers de l'écran », après le film d'Ali Ghalem (coupé sans son accord !), le débat n'ait donné la parole ni aux immigrés, ni aux organisations et syndicats qui les représentent, ni à l'opinion française antiraciste comme l'avait demandé le M.R.A.P. ?

Au lieu de cela, le maire de Grasse, M. de Fontmichel, a pu, devant tous, justifier son comportement raciste en jetant le discrédit sur les immigrés et M. Dijoud masquer trop de problèmes derrière le beau mot de « fraternité ».

Mais les réalités sont là et il se trouve parfois des invités à la télévision pour les rappeler, pour les expliquer comme l'a fait aux « Dossiers de l'écran » M. Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie, dont nous reproduisons ici le propos.

« MISE AU POINT » SUR F.R. 3

Une émission comme on en voudrait plus souvent

Avec « Mise au point », Daniel Lecomte a dressé pour les téléspectateurs de la 3^e chaîne (les 7, 14 et 28 janvier), le bilan de la situation des immigrés en France à travers l'étude d'une région où ils sont fort nombreux : la région d'Aix-Marseille. Il a présenté tour à tour, d'un côté les racistes « ordinaires » et militants, de l'autre les immigrés eux-mêmes, des syndicalistes, des prêtres et des personnes récusant à juste titre les mensonges et la haine. Des biologistes confirmés, des sociologues, des médecins ont montré qu'en dépit des scandaleuses conditions de vie qui leur sont faites, les immigrés ne sont pas qualitativement différents des Français, qu'ils ne sont pas particulièrement porteurs de germes contagieux, qu'ils ne fournissent pas non plus un contingent de délinquants proportionnellement plus élevé.

Daniel Lecomte n'a pas craint de montrer la vie de ces immigrés : victimes du racket, de l'exploitation

L'IMMIGRATION AU-DELA DE L'ÉCRAN

L'ambassadeur d'Algérie dénonce quelques clichés



Sur un chantier dans « Mektoub ? »

INTERVENANT aux « Dossiers de l'écran » après le film « Mektoub ? », M. Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie en France, a fort justement souligné que la forme interrogative du titre du film d'Ali Ghalem posait aux Algériens la question de la fatalité de l'immigration, « fatalité » que le gouvernement algérien s'emploie à combattre.

« Il faut d'abord, dit-il, définir les raisons réelles de l'immigration. Le

phénomène migratoire est dû essentiellement, à mon avis, au fait qu'il existe à un moment donné dans l'histoire de deux pays une inégalité de développement et cette inégalité appelle, dans le sens du pays qui est plus développé, un courant migratoire. C'est la raison pour laquelle il y a eu traditionnellement, historiquement, et j'insiste sur les deux adjectifs, un courant migratoire sud-nord, de l'Algérie vers la France. Nous ne pouvons

éhontée, contraints à la promiscuité et au manque d'hygiène, subissant l'ostracisme, la haine et les préjugés. Toutes ces évidences ont apparemment déplu en haut lieu, car on a cru bon de faire intervenir deux personnalités : MM. Dijoud et Bénat, qui ont naturellement nié l'existence du racisme à l'égard des immigrés et affirmé, péremptoirement, que les problèmes subsistants encore allaient être incessamment réglés.

Nous savons par expérience qu'il ne suffit pas de pratiquer la politique de l'autruche pour régler un problème aussi préoccupant que celui des immigrés.

On a cru bon aussi de donner la parole à M. Domeh, rédacteur en chef du « Méridional », récemment condamné pour racisme...

Malgré la volonté qu'a eu l'O.R.T.F. (le réalisateur n'y étant pour rien) de créer ce faux équilibre, nous souhaitons voir plus souvent des émissions de ce sérieux et de cette qualité qui n'échappent à aucun problème.

D. D.

pas, par un coup de baguette magique, en quelques années, stopper ce flux migratoire qui est pratiquement séculaire (...)

En septembre 73, le gouvernement algérien a cependant stoppé l'immigration pour des raisons que l'on connaît. Je regrette de devoir le dire au maire de Grasse, il le sait je crois, ces raisons sont liées à ce qui s'est passé dans le Sud-Est de la France, notamment en 73 et en 74 au cours de deux étés chauds.

Dans une grande ville du Sud de la France, notamment, il y a eu une scène de lynchage. Le gouvernement algérien, qui est très soucieux — et qui ne le serait pas ? — de protéger ses ressortissants, a estimé qu'il y allait de la dignité, de la sécurité des Algériens et a dû donc interrompre ce flux migratoire. A l'heure actuelle, ce qui nous préoccupe, ce n'est pas tant la reprise de ce courant migratoire que l'amélioration des conditions de séjour des Algériens vivant en France. »

En réponse à une question des téléspectateurs qui demandent s'il y a encore des bidonvilles, M. Bedjaoui confirme qu'ils existent malheureusement toujours, mais qu'il prend acte de la promesse de M. Dijoud de les faire disparaître en 1975.

« Sur le plan du travail également, poursuit-il, les conditions ne sont pas des plus réjouissantes. J'ai été frappé, dans le film, par la fin tragique de ce garçon qui était sur un chantier de travaux publics. Je signale entre parenthèses que pratiquement la moitié de la population laborieuse algérienne en France travaille dans le bâtiment : 48 % à peu près. Et je précise que pour diverses raisons, nous enregistrons, dans les Consuls, environ un décès tous les deux jours. Autrement dit, un jour sur deux, on fait débarquer un cercueil d'un avion atterrissant à Alger. C'est une situation assez dramatique, il n'y a pas toujours au niveau des entreprises du bâtiment et des travaux publics les conditions normales de sécurité. On parle de chaussures anti-dérapantes qui n'existent pas toujours, ou de casques. On en parle à l'Ambassade et au Consulat ; on nous dit en particulier que dans d'autres pays, il y a des journées obligatoires d'information et d'éducation pour apprendre à manier les instruments utilisés dans le bâtiment, etc.

Je voulais dire aussi que ces 4 millions d'immigrés qui sont en France ne sont pas là pour la charité, je reprends le terme de M. le maire de Grasse tout à l'heure employé, dans un autre contexte bien sûr, mais ils sont là parce qu'effectivement, comme il l'a dit, c'est une question économique : le Président Giscard d'Estaing a dit lui-même, il n'y a pas si longtemps encore, que cette main-d'œuvre est non seulement utile mais absolument nécessaire à la prospérité de l'économie française.

Si la France désirait par exemple substituer, et c'est son droit, à la main-d'œuvre immigrée qui est de 4 millions, je le répète, une main-

d'œuvre algérienne, cette main-d'œuvre immigrée en général, est une main-d'œuvre qui finalement permet d'établir plus facilement les équilibres dans les prestations des régimes sociaux (...).

Il y a donc toute une série de clichés à dénoncer. On nous dit par exemple que les travailleurs immigrés prennent la place des autres travailleurs et viennent manger le pain des autres. Je crois qu'il est temps de voir les choses autrement. J'ai rappelé tout à l'heure l'exemple des 48 % de travailleurs algériens qui sont dans le bâtiment. Ils font des métiers pénibles, difficiles, qu'il n'est pas tellement aisé de donner à d'autres, en tout cas à des travailleurs français dont le niveau de

FAITES-LUI CONFIANCE !

Électrices, Électeurs,

Souvenez-vous des émeutes des immigrés et des gauchistes, des 11 et 12 juin 1973

Exprimez votre confiance à

HERVE DE FONTMICHEL
Maire courageux

Pas d'abstention le 23 septembre

Voici comment M. de Fontmichel s'adresse à ses électeurs, le courage d'un maire, comme chacun sait, consistant à faire dissoudre une manifestation de travailleurs immigrés en juin 73 par les lances des sapeurs-pompiers, à appeler la population à la « vigilance », à faire quadriller les quartiers nord-africains par les gardes mobiles...

En complément de ce tract électoral, les Grassois rapatriés d'Algérie ont pu lire une lettre de M. Soustelle qui les invitait à voter Fontmichel contre les « complices des fellaghas »...

d'œuvre spécifiquement française, il faudrait penser au coût social que cela pourrait lui coûter. Le coût de reproduction de la main-d'œuvre, autrement dit le fait de porter à l'âge adulte un bébé est fixé approximativement à 150.000 francs (15 millions d'anciens francs). Si l'on devait multiplier 15 millions d'anciens francs par 4 millions, vous auriez pas mal de zéros à ajouter à certains grands chiffres. En définitive, cela ferait quelque chose comme 600 milliards de francs actuels. J'ajoute que cette main-d'œuvre, qui est celle que tous les téléspectateurs peuvent reconstruire dans les rues, à l'usine, dans la vie, cette main-d'œuvre ne pose pas de problème de troisième âge puisqu'elle arrive très jeune. C'est le cas de la main-d'œuvre algérienne. Elle a été prise en charge pour son coût social d'éducation jusqu'à 18-20 ans par le gouvernement algérien ou par la communauté algérienne et elle ne coûte rien en définitive sur ce plan-là à la communauté française. Elle ne coûte pas davantage à la communauté française après l'âge de 40 ans, 45 ans ou 50 ans. De ce point de vue-là, loin d'obérer la Sécurité sociale, cette main-

est plus élevée. Et puis, surtout, les gens qui sont dans le bâtiment font le gros-œuvre, ce qui permettra à toutes les industries qui sont en aval de continuer leur travail. Autrement dit, ils ne prennent pas le pain des autres mais ils l'assurent. »

Au cours de la suite du débat, l'ambassadeur d'Algérie égratigne encore au passage M. de Fontmichel sur ses généralisations abusives et évoque « le ghetto matériel et moral » dans lequel se trouvent les immigrés en France.

« Mais à l'heure actuelle, conclut-il, il se dessine dans le monde sous-développé de nouvelles tendances. Les pays sous-développés ont livré leur matière première, leur énergie, leur main-d'œuvre. Il y a même eu ce qu'on a appelé « la fuite des cerveaux ». Mais on sent une espèce de recyclage dans l'économie mondiale qui fait que, progressivement, on arrivera, avec l'industrialisation des pays sous-développés, à maîtriser ou à inverser ce flux migratoire et je pense qu'on ne s'en plaindra pas. »

Il y a loin de la coupe aux lèvres

On se souvient que M. Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration avait exposé au Conseil des Ministres, le 9 octobre, et devant les parlementaires en décembre, un programme gouvernemental visant à assurer la maîtrise des pouvoirs publics sur les flux migratoires et l'amélioration de la condition des travailleurs migrants. Dans l'immédiat, la suspension était maintenue afin de préserver l'avenir et de préparer des conditions d'accueil améliorées.

On avait souligné combien cette décision semblait difficile à mettre en œuvre, du moins pour l'immigration dite régulière et on s'était interrogé sur le point de savoir s'il ne s'agissait pas essentiellement d'une mesure destinée à frapper les esprits. Il semble bien que ce soit le cas puisque M. Dijoud a précisé à cette occasion : « La fermeture des frontières a amené des milliers de demandes de dérogation pendant les trois derniers mois dont les trois quarts ont été satisfaites ».

M. Dijoud soulignait d'ailleurs dans une interview accordée au journal *Le Monde*, combien il était difficile d'établir et de développer des contrôles policiers aux frontières, « les obstacles dressés devant l'immigration clandestine devant rester humains et dignes de la France ».

Scrupules qui l'honorent, mais curieuse politique ! Il serait intéressant, de connaître les critères à partir desquels les dérogations ont été accordées. La suspension manifeste surtout, semble-t-il, la détermination de mieux sélectionner les immigrés que l'on accepte.

Concernant l'introduction de nouveaux travailleurs, les projets connus visent à rétablir le monopole de l'Office national d'immigration (O.N.I.), et à affermir le contrôle par voie de négociation avec les pays d'émigration. Les frontières seraient rouvertes au coup par coup, avec un certain contingentement. La répression contre le trafic de main-d'œuvre et l'emploi irrégulier de main-d'œuvre étrangère serait accrue.

Une carte de séjour pour les Africains

On voit se profiler le retour au système des quotas, et cette décision de renégocier avec les pays exportateurs les conventions existantes doit être suivie avec attention car elle laisse planer une menace certaine sur les immigrés en provenance d'Afrique noire. Ayant noté que l'intégration des Africains noirs pose de sérieux problèmes, « car c'est chez eux que nous constatons les plus grandes détresses »,

M. Dijoud a indiqué qu'il considérerait comme un mauvais système l'actuelle liberté de circulation entre la France et les anciens pays de la Communauté. Certes, ce système laisse fort à désirer, et la situation des originaires d'Afrique noire mérite bien qu'on s'y attarde enfin, mais ce ne saurait être au détriment des avantages qu'ils ont acquis.

Or la Préfecture de police a rendu tardivement publique au mois de janvier une circulaire de M. Ponia-towski (datée du 30 novembre 1974) qui soumet les ressortissants de l'Afrique francophone à l'obligation de posséder une carte de séjour (et ceci à partir du 1^{er} janvier 1975) pour résider et travailler en France.

Le rôle de l'O.N.I. serait également accru dans les domaines de l'accueil, de la préparation à l'immigration et de la formation des travailleurs étrangers dans les pays de départ, et ses moyens financiers accrus par l'augmentation de la redevance.

Les titres de séjour et de travail seront simplifiés. Le premier titre valable pour un an autorisera le nouvel immigré à travailler pendant un an dans une région et une profession déterminées.



Circulaires Marcellin-Fontanet

QUAND LES MINISTRES IGNORENT LA LOI

Ainsi la lutte menée sans désespérer par les immigrés et les organisations démocratiques contre les circulaires Fontanet-Marcellin s'est révélée payante.

Par arrêt en date du 13 janvier 1975, le Conseil d'Etat, faisant droit aux requêtes déposées par la C.F.D.T. et un ouvrier portugais, M. Da Silva, a déclaré illégales certaines dispositions contenues dans ces circulaires. Il a en effet jugé que, en prévoyant qu'aucune régularisation ne serait accordée à l'étranger entré en France comme touriste et demandant à exercer un emploi de manœuvre ou d'O.S., en exigeant une attestation de logement et en remplaçant la carte de travail par un contrat de travail, les circulaires avaient restreint abusivement les dispositions édictées par les lois et règlements en vigueur.

Il s'agit là d'une victoire de principe importante, et il convient de rappeler que dès la parution des circulaires,

le M.R.A.P. avait demandé leur abrogation, soulignant les irrégularités qu'elles contenaient.

Toutefois, ce succès risque de demeurer d'un intérêt pratique limité, les attaques répétées contre les circulaires ayant déjà contraint le gouvernement à en suspendre ou en assouplir considérablement les dispositions.

Enfin, des nouveaux projets concernant la réglementation des titres de séjour, ont été annoncés par M. Dijoud (voir ci-dessus) et il est vraisemblable que le gouvernement réitérera sous forme réglementaire les dispositions auxquelles il tient.

Il reste néanmoins que le Conseil d'Etat a réaffirmé que les particuliers ne sont pas démunis devant le procédé illégal, qui consiste à modifier des dispositions législatives et réglementaires connues, par un texte élaboré à l'insu de tous, dans le secret d'un ministère.



On n'a pas voulu reloger ailleurs ces enfants qui jouent, au péril de leur vie, dans les ruines d'un bidonville.

Tous les jours, un drame

Tous les jours du mois de janvier et du début de février ont été marqués par de nouveaux drames concernant des travailleurs immigrés et leur famille. Leurs causes tiennent toujours aux déplorables conditions de travail ou de logement, à l'utilisation sans pitié des immigrés comme volant de main-d'œuvre, aux lourdeurs d'une administration qui ignore les problèmes humains...

La mort d'un enfant algérien de 9 ans en est la triste illustration. Le 8 janvier, il était tué par l'éboulement d'un mur dans les ruines du bidonville de Courtry (Seine-et-Marne) où sa famille habitait, avec quatre autres familles jugées trop nombreuses pour être relogées ailleurs.

Pour la seule journée du 15 janvier on compte (parmi les décès dont la grande presse a fait état), cinq décès de travailleurs immigrés par mort violente : trois ont été tués au travail, dans le bâtiment et l'industrie automobile, deux sont morts dans l'incendie de leur logement vétuste à Lyon.

Après Avignon, Montpellier et Paris ont été le théâtre de la même répression contre des travailleurs étrangers qui demandaient la régularisation de leur situation. La police a fait « évacuer » les locaux (un temple protestant à Montpellier et une salle paroissiale à Paris) où ces travailleurs, grévistes de la faim, s'étaient réfugiés et une vingtaine d'entre eux ont été aussitôt expulsés.

Ce sont aussi les femmes et les enfants qu'on empêche de rentrer en France depuis la suspension de l'immigration. Les comités locaux du M.R.A.P. nous ont signalé une soixantaine de cas, souvent déchirants, dans les Yvelines, une cinquantaine en Haute-Savoie...

Ainsi se crée, comme l'a signalé le comité parisien du M.R.A.P., « un climat d'insécurité et de tension » qui ne s'apaisera qu'avec des mesures concrètes et immédiates.

sera accordé au terme de la première année et le second valable trois ans pour l'exercice d'une profession dans une région. Le troisième autorisera le travailleur étranger à exercer pendant dix ans l'activité salariée de son choix sur l'ensemble du territoire.

Quant au logement, M. Dijoud prévoit de loger progressivement tous les étrangers dans les mêmes conditions que les Français. En 1975, seront financés, a-t-il dit, 2 000 logements supplémentaires pour les immigrés et les 2/10 de la participation des employeurs à l'effort de construction leur seront affectés. Cette dernière qui s'élève actuellement à 0,9 % sera portée à 1 % des salaires.

Les actions entreprises en cette matière seront coordonnées par une Commission nationale, présidée par le secrétaire d'Etat à l'immigration. Il faut noter que de telles mesures, insuffisantes eu égard aux besoins et au retard accumulé, iraient tout de même dans le sens de ce que préconisait le M.R.A.P. Notre Mouvement, en effet, n'a cessé de réclamer une affectation de la contribution patronale au prorata de la masse salariale versée aux immigrés. Nous avions demandé que la contribution patronale soit portée à 2 %.

Enfin les comités d'entreprises seront consultés sur la qualité du logement offert lors de toute demande d'introduction de nouveaux travailleurs étrangers.

La formation des travailleurs sera assurée, dès le pays d'origine puis par des stages d'adaptation rémunérés lors de leur arrivée en France, et la promotion des femmes immigrées prise en charge par la secrétaire d'Etat à la condition féminine.

Les droits des étrangers seront codifiés dans un Livre Blanc, ainsi que leurs devoirs, et l'égalité de leurs droits syndicaux avec ceux des nationaux assurés.

On ne doit pas sous-estimer l'aspect positif des déclarations du secrétaire d'Etat. Que nombre d'idées que le M.R.A.P. a exposées et soutenues soient aujourd'hui reconnues satisfaisantes et appropriées à la situation montre combien nos analyses et nos critiques sont justifiées. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et des paroles à la réalisation.

Le budget n'a pas augmenté

D'ores et déjà il faut souligner que nombre de préoccupations essentielles pour les migrants, telles les droits sociaux, les allocations familiales, l'expulsion, l'amélioration qualitative des conditions de logement ne figurent pas dans les projets annoncés. En outre, des organismes tels la sous-commission de l'immigration auprès du Comité de l'emploi ne fonctionnent pas en fait.

De plus, l'examen du budget pour 1975 se révèle extrêmement instructif. Les crédits consacrés aux mi-

grants dans le budget alloué au Ministère du Travail ne représentent que 2 % du total, alors que ceux-ci constituent 9 % de la population active. Ces crédits n'ont pas augmenté par rapport au budget pour 1974. Le chiffre accordé aux interventions en faveur du logement et de l'action sociale demeure stable d'une année sur l'autre, ce qui, eu égard à l'inflation, traduit une nette diminution.

Certes, une nouvelle source de financement est prévue, par l'affectation aux immigrés de la contribution des employeurs à l'effort de construction dans la limite de 1/5, mais aucune limite inférieure n'est prévue ; aussi ce pourcentage pourra sans difficulté être diminué s'il semble bon, et aucune précision n'étant donnée sur le mécanisme d'utilisation de ces sommes, leur affectation réelle aux immigrés n'est absolument pas garantie.

La meilleure appréciation de tout cela a été donnée par le rapporteur à l'Assemblée Nationale, lequel déclarait : « On se sent pris de vertige à considérer l'abîme qui sépare les ambitions annoncées à l'issue du Conseil des Ministres et réaffirmées par le Secrétaire d'Etat lors de son audition par la Commission et la minceur des crédits au budget. »

Nous voilà édifiés sur l'impossibilité de mettre en pratique sérieusement les beaux projets annoncés.

George PAU-LANGEVIN.

Dans les vapeurs du pétrole

Les « Marines » américains à Canjuers dans le Var : parés pour la guerre du désert.



Giribaldi-Gamma

COMPLAISAMMENT réitérée en janvier par MM. Ford et Kissinger, la menace d'une intervention militaire américaine contre les pays producteurs de pétrole a aussitôt pris début de réalité. Avant même qu'il ne soit question d'un quelconque relèvement des prix pétroliers, voire d'un embargo, on apprenait que les « marines » de la VI^e flotte venaient s'acclimater aux régions méditerranéennes dans le camp français de Canjuers (Var) et que l'armée américaine demandait à utiliser une base militaire aéronavale à l'entrée du golfe persique.

Une goutte d'eau

Ces préparatifs de guerre seraient prétendument justifiés par un possible « étranglement du monde industrialisé » par les pays producteurs de pétrole. Utilisé sur le plan international par les Etats-Unis, l'argument a fait et fait encore ravage en France. Bien que des vérités aient été portées au grand jour sur les agissements des compagnies pétrolières, la campagne de diversion sur le pétrole (présenté comme responsable de tous nos maux) et les Arabes (désignés comme l'ennemi n° 1) n'a pas cessé dans la presse et sur les ondes. Elle est entretenue au plus haut niveau par les « explications » données de la crise économique, alors que celle-ci est bien antérieure à la hausse du pétrole et que cette hausse ne comptera en 1974 que pour 2 à 3 % dans l'augmentation de 15 à 18 % du coût de la vie.

D'autre part, cette hausse, qui tend à pallier la dégradation des termes de l'échange entre les matières premières et les produits in-

dustrialisés a pour cause l'inflation, qu'il s'agit de compenser. Il n'en résulte donc pas une richesse accrue pour les pays producteurs mais la simple possibilité d'acheter la même quantité de produits industriels en échange d'une même livraison de pétrole.

Et encore... Cette possibilité même leur est refusée par le biais des expédients monétaires utilisés par les puissances occidentales pour maintenir leur avantage : la réévaluation de l'or intervenue en janvier, par exemple, équivaut en fait à une dévaluation des principales monnaies de réserves. C'est avec cette « monnaie de singe » que sont payés les pays producteurs de pétrole (qui eux n'ont pas d'or et sont ainsi victimes du « hold-up du siècle », selon le mot des Algériens...).

S'il est vrai que les potentats d'Arabie Saoudite et du Golfe Per-

sique disposent de richesses fabuleuses et laissent leurs peuples dans la misère, cela n'est pas nouveau. Certains feignent de le découvrir aujourd'hui mais ne sont pas émus le moins du monde par les profits plus fabuleux encore, des sociétés pétrolières, de tous ceux qui s'enrichissent, ici et là, au détriment des peuples.

Les inculpations en série de présidents-directeurs généraux de compagnies pétrolières sont pourtant venues juste à temps rappeler à l'opinion publique les conclusions — étouffées jusqu'alors — de la commission d'enquête parlementaire : les sociétés pétrolières s'entendent pour se partager le marché, elles trichent sur les prix, spéculent sur les stocks et ne payent pratiquement pas d'impôts...

Très justement, Pierre Viansson-Ponté, dans « Le Monde » (20-21

octobre) souligne que « les fameux achats arabes en France sont une goutte d'eau à côté des placements anglais, américains, allemands, dans notre pays, qu'il s'agisse d'investissements immobiliers, de terrains, de bureaux, de firmes industrielles, alimentaires ou de services »... Mais là encore, les sourcilieux défenseurs de l'économie nationale, restent insensibles à cette mainmise très réelle, et qui ne cesse de s'accroître.

De même Jack Dion, dans « L'Humanité » (10 janvier) évoque la masse énorme de capitaux « flottants » prêts à toutes spéculations et poursuit : « Les capitaux des pays producteurs de pétrole, à côté de cela, ne sont pas grand-chose. Et, de toute façon, ce ne sont pas eux qui les contrôlent puisque, dans l'immédiat, ces pays sont obligés de déposer l'argent qu'ils ne peuvent investir chez eux dans les banques occidentales ».

Au demeurant, on ne peut nier la complicité de certains « rois du pétrole » avec les maîtres de l'économie capitaliste, dont ils se sont fait les agents, grassement stipendiés, pour l'exploitation de leurs propres pays. Mais, par ailleurs, certains pays arabes se sont libérés des régimes d'oppression féodale, au service des sociétés étrangères et du système impérialiste et tentent d'acquiescer une véritable indépendance. Leur orientation est tout autre.

C'est précisément parce que l'ensemble des peuples dominés luttent efficacement pour leur libération politique et économique, que les profiteurs du système colonial, perdent leur sang-froid.

« Les Etats-Unis s'opposent partout au mouvement général de récu-

pération de leurs richesses nationales que mènent les pays du Tiers-Monde », écrivait l'agence Algérie-Press Service au lendemain du renouvellement des menaces américaines. La loi sur le commerce, ratifiée en janvier par le président Ford, n'en fait d'ailleurs pas mystère, puisqu'en violation de la Charte des Nations Unies, elle menace de représailles les pays économiquement dominés par les Etats-Unis qui voudraient se soustraire à leur hégémonie.

Le prétexte

De l'agression économique à l'intervention militaire, il n'y a qu'un pas que les experts américains dans l'art de la guerre ont déjà franchi sur le papier : les plans d'attaques au Moyen-Orient sont prêts. Reste à trouver le prétexte. Cela ne semble pas difficile pour Gerald Ford qui affirmait en janvier : « Il y a une relation substantielle actuelle entre nos intérêts de sécurité nationale et ceux d'Israël ». Il précisait en outre que « les Etats-Unis fournissent les armes de part et d'autre (au Proche-Orient) afin de maintenir un certain degré de capacité militaire dans les pays intéressés »...

Guerre « du pétrole », guerre mondiale ? Le danger est imminent, un danger « dont le nom, écrit le quotidien algérien El Moudjahid, sera la 5^e guerre du Proche-Orient ». Un danger, en tous cas, allégrement alimenté en France par la campagne anti-arabe qui détourne la colère des petites gens vers un bouc émissaire et vient aider au maintien des privilèges du « monde civilisé ».



Cette fois, c'est l'Arabe

On croit rêver, cette caricature parue dans « La Vie Française » du 10 octobre 1974 reproduit presque exactement celles qui ont servi naguère à l'antisémitisme : « l'Arabe » a remplacé « le Juif » comme symbole de la puissance financière et instrument de nos malheurs.

MONDE AU FIL...

■ Dans leur lutte pour l'indépendance, qui dure depuis 13 ans, les forces du Front de libération de l'Erythrée, dirigées par Osmane Saleh Sabe, se sont violemment heurtées aux armées du Comité militaire provisoire qui gouverne aujourd'hui l'Éthiopie après avoir renversé Haïlé Sélassié. Lutte particulièrement âpre lorsque l'on connaît l'importance stratégique de cette province du nord éthiopien, seul accès du pays à la mer Rouge.

■ Refusant l'ingérence des Etats-Unis dans ses affaires intérieures, l'U.R.S.S. a renoncé à l'accord commercial conclu avec les U.S.A. en 1972. Le gouvernement américain entendait faire dépendre ses conditions commerciales d'une modification de la législation soviétique sur l'émigration.

■ L'indépendance de l'Angola a été fixée au 11 novembre prochain par les représentants du gouvernement portugais et ceux des mouvements de libération, M.P.L.A., F.L.N.A., U.N.I.T.A. Ces derniers assurent le gouvernement de transition depuis le 31 janvier.

■ A l'occasion du deuxième anniversaire de l'assassinat d'Amílcar Cabral, secrétaire du P.A.I.G.C., Vasco Cabral, commissaire d'Etat à l'Economie et aux Finances du gouvernement de la République de Guinée-Bissau, a donné une conférence de presse à Paris le 23 janvier. Le Comité national de soutien à la lutte de libération dans les colonies portugaises a organisé d'autre part un meeting le 1^{er} février.

■ Un document romain sur les relations judéo-chrétiennes a condamné en janvier toutes formes d'antisémitisme et appelé juifs et chrétiens à « établir désormais un vrai dialogue ».

■ Selon la dernière édition de l'« American Jewish Year Book » la population juive mondiale s'élèverait à quatorze millions cent mille personnes, dont 49 % réside sur le continent américain, notamment aux Etats-Unis. La population d'Israël (deux millions huit cent mille personnes) précède les communautés d'U.R.S.S., de France, d'Argentine, de Grande-Bretagne, du Canada, du Brésil et de République Sud-Africaine.

DES JOURS

FRANCE

AU FIL...

■ Trois non-lieux qui ont été confirmés en appel par la chambre d'accusation d'Aix-en-Provence ont clos trois des quatre procès relatifs aux assassinats en série d'Algériens à Marseille en août 1973. Les investigations des juges n'ont pratiquement pas tenu compte du contexte raciste qui s'était développé après l'assassinat du tramot marseillais : l'enquête n'a pas été menée en direction des groupes qui appelaient au lynchage des Algériens...

■ Le sous-brigadier Canto, meurtrier de l'un de ces Algériens (le jeune Ladj Lounes) est mort le 3 janvier à la prison des Baumettes, à Marseille où il était détenu. Sa disposition arrange certainement bien des choses dans les milieux policiers...

■ Des peines de prison (dont certaines non assorties de sursis) ont été prononcées contre treize jeunes gens qui avaient agressé plusieurs travailleurs immigrés dans le quartier des Moulins à Nice au printemps 1974. Dans cette même ville, l'A.S.T.I.A.M. fait état des procédés inadmissibles employés par la police pour « refouler » les immigrés en situation irrégulière : policiers en civil proposant du travail, convocation au commissariat (pour le retrait des papiers réguliers) qui se transforme en refoulement sur le champ...

■ Pour préserver le « cadre de vie » et le « caractère résidentiel » de la région, une « Association de défense des intérêts de Courtemont-Varennes et de ses environs » s'est créée dans l'Aisne pour s'opposer à la construction d'un foyer pour 150 travailleurs immigrés. M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, à qui s'est adressée l'association s'est, selon elle, « rangé à ses arguments et a assuré qu'il allait chercher rapidement une nouvelle solution »...

■ Le Club olympique du comité d'établissement de Renault-Billancourt s'est jumelé avec le club sportif de la Société nationale de constructions mécaniques en Algérie. Ce jumelage, outre son aspect sportif, doit combattre « l'influence néfaste de certains moyens d'information qui en France, en déformant sciemment la réalité algérienne, conduisent une certaine partie de l'opinion à un racisme exacerbé ». (Plus de 4.000 travailleurs algériens sont employés à la régie Renault.)

DES JOURS

minute *DI...*

Je suis un affreux raciste

PARFAITEMENT mes amis, j'en suis un.
C'était généralement proclamé dans « l'Humanité », mais bavardé quand il s'agit de la condition des juifs en URSS. Ou dans « Libération », le fanchon rouge et pro-palestinien qui appelle à la révolte dans les casernes mais n'avait pas, lundi matin, un seul mot de

question de fermer les yeux et de courber la tête. Il faut se défendre. Cela nous conduira à le dire SANS HAÏNE, MAIS SANS CRAINTE.

Pardonnez-moi d'avoir été si long sur ce sujet. J'avais autre chose à

... après sa condamnation et celle du « Méridional »

Oui « Minute » est passé aux aveux dans son numéro du 22 janvier et dans son style le plus cocardier (« Oui, Monsieur, moi je suis fier d'être c... »), il proclame être « un affreux raciste ». Les arguments sont du genre « restons Français », « les fils de l'Islam sont priés de laisser leurs couteaux au vestiaire », « nos femmes et nos vieilles gens n'osent plus s'aventurer seuls la nuit »... De quoi s'esclaffer si l'on ne sentait derrière le simplisme du propos l'esprit revanchard du petit blanc prêt à revêtir la cagoule de son clan.

Et courageusement « Minute » a fait appel au jugement rendu le 16 janvier par la 17^e chambre correctionnelle. Là est le fin mot de l'histoire : le M.R.A.P. a obtenu satisfaction dans son procès contre « Minute » et « Le Méridional » pour les articles que les deux journaux avaient publiés au lendemain de l'assassinat du tramot de Marseille par un déséquilibré algérien (« Droit et Liberté », janvier 1975). MM. Domenech et Merle, rédacteur en chef et directeur de publication du « Méridional » sont condamnés à 1.500 F d'amende chacun, le directeur

de « Minute » à 2.000 F. Le jugement devra être inséré dans un journal en plus de sa publication dans les journaux condamnés et le M.R.A.P. reçoit le franc symbolique de dommages et intérêts.

Cela certes n'a pas empêché M. Brigneau dans « Minute » du 29 janvier de répéter — ça lasse — « la France aux Français ! » en s'appuyant sur les résultats d'un sondage d'opinion sur l'immigration. Mais à trop se justifier, « Minute » tend des verges pour se faire jouetter car tout en louant « le bon sens » de ceux des Français qui voient les immigrés comme des voleurs d'emplois, incapables de s'intégrer (etc.), l'hebdomadaire constate que l'attitude de rejet est automatiquement plus marquée en cas de crise économique. Certains en effet misent sur ce « bon sens » pour masquer leurs propres responsabilités dans la crise en trouvant des boucs émissaires... Il est vrai que « Minute » utilise tous les arguments pour servir ses desseins racistes. N'en est-il pas venu à soutenir Israël (malgré son inimitié pour les juifs) contre les pays arabes et l'U.N.E.S.C.O. (rebaptisée Negresco pour la circonstance)...

PARIS, CAPITALE DU FASCISME EUROPÉEN ?

Les 28 et 29 décembre, dans un café de Lyon, se tenait une « réunion privée », tellement privée et inconnue de tous que les services de police lyonnais ne jugèrent pas bon de l'interdire... Et pourtant, on peut s'étonner à juste titre de cette forme de complaisance, voire de bienveillance : la trentaine de participants assemblés ce soir-là arbore la sinistre étiquette « Nouvel ordre européen », ou encore, ce qui les démasque plus clairement, « Internationale fasciste ».

Ce qui ne laisse pas d'inquiéter ! Les agissements de ces nostalgiques de l'hitlérisme ne se limitent pas à la publication de quelques insanités ou propos racistes. Sous de nombreuses couvertures de caractère commercial, ils trempent dans le trafic d'armes et l'attentat. Fort heureusement un magistrat italien a rompu la conspiration du silence. Ses déclarations ont mis en évidence que la série de sinistres attentats qui a secoué récemment l'Italie (les 7 morts de Brescia et les 12 victimes de « l'Italicus ») était l'œuvre sanglante de cette organisation fasciste européenne.

Peut-on tolérer de pareils agissements. Il est inquiétant en effet de remarquer que les dirigeants de ces groupes jouissent de la plus grande tranquillité dans leurs déplacements et que notre capitale puisse servir de « centre » à de tels mouvements. M. Poniatowski se déclare-t-il prêt à donner réponse à son homologue italien pour organiser une action coordonnée contre ces néo-fascistes ? Nous ne pouvons que le souhaiter.

en bref

VIOLENCES RACIALES A BOSTON

En application d'une décision de la Cour Suprême visant à mêler les enfants dans les écoles, 1 200 élèves blancs de Boston-Sud avaient été affectés dans une école de Roxbury, quartier uniquement habité par des Noirs, alors que 1 700 jeunes Noirs allaient étudier dans les écoles « blanches » de Boston-Sud.

Les familles de ce secteur, d'origine irlandaise pour la plupart, encouragées par les déclarations du Président Ford qui, malgré un appel à respecter la loi, désapprouvait ouvertement la décision de la Cour Suprême, ont lapidé les autobus assurant le transport des élèves noirs, après avoir interdit à leurs enfants d'aller en classe. Des Noirs isolés, pris en chasse, ont été attaqués par des commandos racistes, auxquels la police a parfois prêté main-forte, au cours de scènes particulièrement brutales. Des groupes noirs, en représailles, se sont également livrés à des agressions. Une division de parachutistes a été mise en état d'alerte.

Cependant, l'attitude équivoque des pouvoirs publics permet aux adversaires de la déségrégation d'espérer un retour en arrière.

Le « busing » (transport des élèves hors de leur quartier) apparaît, en fait, comme le seul moyen de mettre fin à la ségrégation scolaire dans la plupart des villes des Etats-Unis, puisque Blancs et Noirs y vivent nettement séparés. Pour Boston, la réforme affecte 45 000 des 95 000 élèves du secondaire. Etant donné la difficulté d'appliquer un tel système et les résistances qu'il rencontre, la ségrégation demeure largement répandue à travers l'ensemble du pays.

PROCHE-ORIENT : Evolutions ?..

On observe, chez les protagonistes du conflit israélo-arabe, des prises de position, sinon nouvelles, du moins plus précises, tendant à dépasser les attitudes schématiques et traduisant des évolutions profondes.

Lors de son récent voyage en France, le président Sadate a déclaré que « nous sommes à un tournant du conflit israélo-arabe » et que « de notre côté, en Egypte, nous sommes disposés à aborder l'achèvement du processus de la paix ».

L'orientation résolue de l'O.L.P. vers la recherche d'une solution politique au conflit du Proche-Orient, avec l'appui de l'immense majorité des Palestiniens, rend de plus en plus net l'isolement des petits groupes formant le « front du refus », qui dénoncent « les tendances défaitistes et capitulaires » de M. Arafat. Sans abandonner la résistance aux forces d'occupation, les dirigeants de l'O.L.P. ont condamné clairement, à plusieurs reprises, les opérations de caractère terroriste, qu'elles visent les civils israéliens ou se produisent à l'étranger. Des auteurs d'actes terroristes ont été, d'autre part, arrêtés, jugés et condamnés par l'O.L.P.

A noter enfin quelques-uns des propos tenus par M. Arafat dans une interview au Monde (7 janvier). Au sujet de son discours à l'O.N.U., il a souligné : « Certes, j'ai déclaré que je rêvais — j'ai bien dit rêvais — à une Palestine unifiée et démocratique. Mais est-ce un crime de rêver ? Est-il interdit d'imaginer l'évolution qui pourrait intervenir dans les prochaines années ? (...) » Et encore : « Vous remarquerez sans doute que j'utilise le terme de sioniste et non pas d'Israélien. Pourquoi en serait-il autrement puisqu'ils refusent de reconnaître jusqu'à l'existence d'un peuple palestinien ! »

Ce qui laisse entendre que, dans d'autres circonstances, des changements seraient possibles.

Les déclarations faites au Monde (9 janvier) par M. Nahum Goldmann, président du Congrès Juif Mondial, reflètent une conception fort différente de celle exprimée par les dirigeants d'Israël. « Quelques jours avant le déclenchement des hostilités (en 1967), rappelle-t-il, le premier ministre israélien, M. Eshkol, avait déclaré solennellement qu'Israël n'avait aucune ambition territoriale ».

A propos du scepticisme dont font preuve de nombreux Israéliens quant à « la bonne foi des Arabes », M. Goldmann souligne encore : « Si les Israéliens devaient persister à croire que jamais les Arabes n'accepteront l'existence d'un Etat juif, l'idéal sioniste lui-même s'effondrerait ». Il préconise donc la reconnaissance du droit des Palestiniens à un Etat, et une négociation impliquant les représentants de ce peuple.

Sans qu'il soit possible de tirer des conclusions catégoriques de cet ensemble de faits et de déclarations, il convient d'en tenir compte si l'on veut apprécier avec réalisme et esprit de responsabilité les données actuelles de la situation au Proche-Orient.

BARBIE ET TOUVIER : LENTEURS

Après de longs mois de réflexion, la Cour suprême de Bolivie a décidé que la demande française d'extradition du criminel de guerre Klaus Barbie était « irrecevable ». Motif : il n'existe aucun traité entre les deux pays pour extraditer leurs ressortissants respectifs.

Pourtant, s'agissant des criminels de guerre, l'O.N.U. a adopté des textes qui devraient permettre leur jugement sur les lieux où ils ont commis leurs forfaits.

Répondant, en août dernier, à une question écrite de M. Virgile Barel, dont le fils fut torturé à Lyon, comme Jean Moulin, par Klaus Barbie, le ministre des Affaires étrangères déclarait que « le gouvernement français suit de près l'évolution de cette procédure, dont il s'efforce par tous les moyens en son pouvoir de hâter l'aboutissement ».

Cependant, la décision bolivienne n'a suscité jusqu'à présent ni protestation, ni commentaire des autorités françaises. Ne serait-il pas temps de rechercher des moyens de pression efficaces et notamment de poser la question au Nations Unies, si l'on veut que justice soit enfin rendue ?

Dans le même ordre d'idées, on peut regretter que le gouvernement tarde tant à agir dans le cas de Touvier, ex-chef de la milice à Lyon et, de ce fait, collaborateur de Barbie. A la suite de la plainte déposée par plusieurs victimes de Touvier, avec l'appui du Comité de liaison de la Résistance de Savoie, la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Chambéry a reconnu que les crimes de ce tortionnaire étaient imprescriptibles et estimé qu'ils relèvent soit des juridictions des forces armées, soit de la Cour de Sécurité de l'Etat. Cet arrêt date du 11 juillet 1974 et le gouvernement, de qui dépendent maintenant les poursuites, n'a encore pris aucune mesure à cet effet.

ENFIN RATIFIÉE !

La promesse qu'avait faite le chancelier Schmidt à M. Giscard d'Estaing lors du sommet franco-allemand de cet été aura été tenue à un mois près : la convention sur le châtement des criminels de guerre devait être ratifiée avant fin 1974 ; le Bundestag a adopté le projet de sa ratification le 30 janvier dernier.

Signée entre Bonn et Paris, le 2 février 1971, la convention devait permettre que les criminels nazis déjà jugés en France, mais par contumace, soient rejugés en Allemagne où ils vivent depuis la fin de la guerre des jours paisibles.

Pendant quatre ans, cependant, la majorité du Bundestag a réussi à freiner la justice. Le rapporteur du projet de ratification lui-même avait intérêt à ce que celle-ci ne passe pas : Ernst Achenbach fut directeur des services politiques de l'Ambassade d'Allemagne à Paris de 1940 à 1943 et prit à ce titre de nombreuses décisions criminelles. Il ne fut déchargé de ses fonctions au Bundestag qu'en automne dernier après les réactions indignées de l'opinion anti-fasciste à la condamnation de Beate Klausfeld qui avait tenté l'enlèvement du nazi Kurt Lischka pour qu'il soit jugé en France (« Droit et Liberté », septembre 1974).

Lors du vote du 30 janvier, le C.D.U.-C.S.U. (chrétiens-démocrates) a voté contre la ratification. Le nombre de personnes concernées par la convention se chiffre en centaines. Reste à espérer que les tribunaux allemands prendront toutes leurs responsabilités.

A EN PLEURER

Nous avons déjà dénoncé les absurdités scandaleuses auxquelles conduisent le racisme et la ségrégation raciale en Afrique du Sud. Tel père — Noir — se voyant refuser à la morgue le droit d'aller identifier le corps de son enfant sous prétexte que le jeune homme avait la peau trop claire pour pouvoir être réellement son fils ! Le « Sunday Times » d'Afrique du Sud en date du 10 octobre 1974 nous fournit de nouveaux exemples aussi monstrueux et qui sont autant d'offenses au cœur et à la raison.

Pour avoir le droit d'épouser sa fiancée, Edith Treadway, jeune femme noire, M. B.A. Monneray, qui est Blanc, a dû demander au Ministre de l'Intérieur à être désormais « classé dans la population de couleur du Cap », avec tous les désavantages et vexations que cela représente dans ce pays. Comme si cela ne suffisait

pas, le jeune couple — qui avait attendu longtemps de pouvoir être légalement uni — (ils ont trois enfants !) a dû subir l'intrusion nocturne de la police, venue arrêter M. Monneray « parce qu'il vivait, lui, un Blanc, dans la section noire de la ville » et parce qu'il « contrevenait aux lois sur la moralité » (l'immoralité consistant sans doute ici à n'avoir pas choisi pour femme une Blanche). Le jeune homme fut obligé de présenter tous les papiers attestant qu'il n'était plus « Blanc » et que sa femme et lui étaient bien légalement mariés ; en Afrique du Sud la loi interdit le concubinage entre Noirs et Blancs mais elle n'autorise pas non plus le mariage !

Cette loi est directement responsable de tragédies affreuses, comme la mort d'un jeune Noir qui se jeta sous un train parce qu'on ne lui permettait pas d'épouser la jeune

fille — blanche — dont il était amoureux et qui l'aimait aussi (Cap Times, 2 septembre 1974). Il faut malheureusement ajouter que les parents de la jeune fille s'affectèrent beaucoup moins de ce suicide que du fait que leur enfant ait pu s'éprendre d'un Noir.

La haine et la terreur aveugles qu'engendre le racisme atteignent ici un degré tel qu'il frise le burlesque. Un fermier, M. Tobie Basson, a édifié une « forteresse » aux portes blindées où il a entassé armes et provisions en vue du siège qu'il aurait — dit-il — à soutenir au cas où des « terroristes noirs infiltrés du Mozambique viendraient l'attaquer » ! Dans cette perspective il s'entraîne quotidiennement au tir avec sa famille et pratique régulièrement des exercices d'alerte ! (Sunday Tribune, 13 octobre 1974.)



* LE DOSSIER
DU MOIS

La Namibie sur le chemin de l'indépendance

Après la défaite du colonialisme portugais en Afrique et les récents développements politiques au Zimbabwe (la libération des représentants du peuple africain et l'annonce de la réunion prochaine d'une assemblée constituante), l'isolement du régime ségrégationniste de Pretoria s'est accentué. Aidés par les puissances impérialistes, les racistes d'Afrique du Sud jouent leurs dernières cartes pour sauver leur forteresse et tiennent plus que jamais à se maintenir dans « leur colonie », la Namibie. La libération de ce territoire, après l'indépendance du Mozambique, ajouterait le maillon de l'ouest encore manquant à la chaîne des pays libérés qui enserrant peu à peu la République sud-africaine.

Mais l'intérêt de la Namibie n'est pas uniquement stratégique. Les richesses de son sous-sol sont un attrait suffisamment puissant pour expliquer le refus obstiné de Vorster de se plier aux résolutions des Nations Unies enjoignant à l'Afrique du Sud de se retirer. La Namibie est en effet non seulement le premier producteur de diamants dans le monde, mais elle détient le quart des réserves mondiales d'uranium.

Sur l'incitation de ses alliés qui possèdent la plus grosse part des capitaux investis en Namibie (Grande-Bretagne, U.S.A., Canada, France), Pretoria tente de conserver son emprise politique et économique en donnant une indépendance factice à huit petites « néo-colonies », les Bantoustans. Les récentes élections organisées par l'administration coloniale dans l'Ovamboland ne sont, dans ce contexte, qu'une mascarade destinée en premier lieu à tromper l'opinion publique internationale et dénoncée par les représentants authentiques du peuple namibien.

LA NAMIBIE

Superficie : 824.295 km².

Population (1970) :

— chiffres sud-africains : 746.328,

Africains : 655.670 (88 %),

Européens : 90.658 (12 %),

— estimation S.W.A.P.O. : 1.500.000.

Capitale : Windhoek (65.000 habitants dont 36.000 Blancs).

Villes principales : Swakopmund, Lüderitz, Tsumeb, Grootfontein.

« **Bantoustans** » : Kaokoveld, Ovamboland, Okavango, East-Capriivi, Damaraland, Hereroland, etc.

Revenu annuel par tête (1967) :

— Blancs : 1.602 rands (un rand = 6,25 F).

— Africains :

zone de police : 310 rands,
au-delà : 61 rands.

Production minière : diamant (capitiaux sud-africains), cuivre (capitiaux U.S.), plomb (capitiaux U.S.), vanadium, tungsten, étain, sel, uranium, pétrole, argent (capitiaux sud-africains, anglais, français, canadiens, etc.).

Elevage : moutons Karakul, bétail.

Pêche.



Une colonie sud-africaine

LA Namibie, « territoire » de 824.295 km², comptant plus d'un million d'habitants dont 90.000 Blancs, est entourée au nord par l'Angola, au nord-est par la Zambie, à l'est par le Botswana et au sud par l'Afrique du Sud (à l'ouest se trouve l'Océan Atlantique).

Le fait que l'Angola se soit doté d'un gouvernement provisoire comprenant les trois mouvements de libération à parité égale et qu'il accède à l'indépendance en octobre de cette année donne des sueurs froides au gouvernement raciste de l'Afrique du Sud. Le Mozambique, qui sera indépendant en juin, est doté d'un gouvernement dirigé par le FRELIMO, mouvement de libération qui a mené une lutte armée et politique d'une grande intensité. La Zambie a, elle, depuis longtemps, un gouvernement qui accorde son soutien aux révolutionnaires africains. La brèche qui lézarde l'édifice raciste d'Afrique australe s'agrandit. Il faut donc « sauver » la Namibie comme il faut « sauver » la Rhodésie (voir le dossier sur le Zimbabwe, « Droit et Liberté », septembre 1974).

Pour cela il est nécessaire de réduire la combativité des populations

noires qui s'est manifestée ces dernières années par la grève générale et la lutte armée, notamment dans les maquis du nord. Cette combativité s'exprime aujourd'hui au travers de la S.W.A.P.O. et des Eglises, qui prennent position de plus en plus nettement contre l'apartheid.

Sauver la Namibie, tel est l'objectif de Vorster, chef du gouvernement de Pretoria, et des nationalistes blancs d'Afrique du Sud.

Malgré les résolutions

de l'O.N.U.

La Namibie devient un protectorat allemand en 1884. Dans le cadre des opérations de la première guerre mondiale, elle est envahie en 1915 par 43.000 volontaires blancs d'Afrique du Sud, pays auquel la Société des Nations donne mandat pour administrer provisoirement le territoire. Un provisoire qui dure puisque la Namibie dépend toujours de l'Afrique du Sud malgré les résolutions de l'O.N.U. et de la Cour internationale de justice de La Haye. Les lois racistes de Pretoria sont maintenant valables à Windhoek, capitale de la Namibie, et les pro-

ductions économiques namibiennes sont comptabilisées dans la production sud-africaine, l'objectif étant de faire de la Namibie la cinquième province de l'Union Sud-africaine.

Bantoustans

et « zone de police »

Cet objectif s'étant heurté à la résistance de la population et à la protestation des organismes internationaux, le gouvernement sud-africain essaie aujourd'hui de faire croire à une soi-disant autonomie des populations noires, à un développement séparé dans le cadre des Bantoustans.

Selon la théorie du développement séparé, chaque communauté se développe séparément selon ses propres coutumes. Ce raisonnement déjà condamnable en soi puisqu'il modèle le développement d'une société en cercle fermé, n'est pas même respecté par les détenteurs du pouvoir dont le but, en fait, est d'assurer la suprématie blanche sur les populations noires.

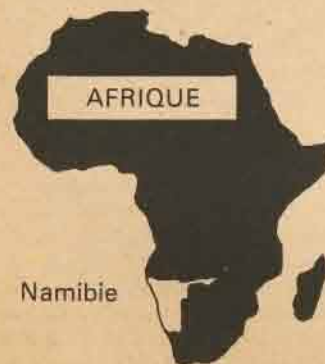
C'est dans ce cadre que doit être comprise la politique des « bantoustans » pratiquée à la fois en

Afrique du Sud et en Namibie, mais qui prend une acuité particulière dans ce dernier pays car elle tend à masquer la réalité d'une politique coloniale.

Le territoire namibien est séparé en deux zones principales par la « ligne rouge ». Au nord de cette ligne se trouvent la plupart des « bantoustans » où vivent uniquement des Africains. Au sud de cette ligne se trouve la zone réservée aux Blancs, appelée « zone de police », qui comprend les villes, les ports, les mines et les usines. Dans leur zone, les Africains sont réduits à la misère : ils ont les terres les plus pauvres et le développement en économie indépendante est impossible, toutes les industries étant du côté blanc. Il faut donc que les Africains s'emploient du côté blanc, où ils servent de main-d'œuvre à bon marché. Ainsi dans la « zone de police » se trouvent des petits camps où vivent les ouvriers africains migrants (migrants dans leur propre pays !). Ces ouvriers vivent isolés de leurs familles qui sont restées dans le « Nord », car ils n'ont pas le droit de faire venir leur femme et leurs enfants. Une étude de l'O.N.U. déclare à ce propos : « La prospérité

Vingt-six organisations françaises, dont le M.R.A.P., ont participé à la « Rencontre nationale pour la lutte contre l'apartheid et le soutien aux luttes de libération des peuples de l'Afrique australe » qui a eu lieu à Paris le 15 février, avec la participation de Sean Mc Bride, haut-commissaire de l'O.N.U. pour la Namibie. Le prochain numéro de « Droit et Liberté » rendra compte de ses travaux.

UNE HISTOIRE EN SUSPENS



1884 : Colonisation par les Allemands.

1914-1918 : L'Allemagne perd la guerre. La Namibie est confiée à l'Afrique du Sud, sous le statut de mandat, par la Société des Nations, l'Afrique du Sud ayant combattu aux côtés des puissances victorieuses.

1946-48 : L'Afrique du Sud refuse de placer la Namibie sous le régime de tutelle des Nations Unies.

1960 : Sam Nujoma et Toivo Hermann Ja Toivo fondent la S.W.A.P.O. (Organisation du peuple du sud-ouest africain).

1966 : L'Assemblée Générale des Nations Unies révoque le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie.

1966 : Lancement de lutte armée par la S.W.A.P.O.

1971 : La Cour Internationale de Justice confirme la décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1966.

1972 : Visite du Secrétaire général de l'O.N.U. se soldant par un échec.

L'Afrique du Sud refuse toujours de se conformer aux décisions de la Cour et des Nations Unies.

1973 : Fin de tout contact entre l'O.N.U. et l'Afrique du Sud.

1974 : Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie publie un décret interdisant toute transaction avec les autorités d'occupation.

1974 : Le Conseil de sécurité donne à l'Afrique du Sud jusqu'à mai 1975 pour se retirer du territoire.

1975 : Le gouvernement sud-africain multiplie ses efforts en vue de créer des Bantoustans — réserves tribales — qui pourront accéder à « l'indépendance ». La S.W.A.P.O. et les Nations Unies rejettent totalement cette politique.

ZONE NAMIBIA

Namibia News

de la communauté des colons blancs et des entreprises étrangères dépend essentiellement de l'existence d'une main-d'œuvre africaine bon marché. Le régime foncier a été délibérément conçu pour créer un excédent de main-d'œuvre. Poussés à la fois par le manque de terre et par la pauvreté, les Africains sont contraints de quitter leurs foyers ruraux pour aller chercher du travail chez les Blancs ».

A l'intérieur de la Namibie les Africains ne peuvent se déplacer comme ils l'entendent. Ils sont obligés de référer de chaque déplacement à l'administration. De plus l'entrée des Africains dans la « zone de police » est sévèrement contrôlée. Les laissez-passer ne sont délivrés

pratiquement qu'aux adultes de sexe masculin qui s'engagent comme travailleurs chez les Blancs. Pour trouver un emploi, les travailleurs noirs sont obligés de passer par un bureau de placement. Signant le contrat, le travailleur est complètement soumis à la firme ou au particulier qui l'embauche. Les contrats sont d'un an, renouvelables ; durant ce laps de temps, les travailleurs sont célibataires puisqu'il est interdit aux familles de les rejoindre. Encore ce système comporte-t-il des améliorations par rapport au système précédent. Celui-ci a été battu en brèche par la grande grève des travailleurs de janvier et février 1972 qui refusaient d'être « de nouveaux esclaves ».

Des frontières

soigneusement tracées

La politique sud-africaine prétend permettre aux nations autochtones du Sud-Ouest africain (Namibie) de progresser méthodiquement vers l'autonomie et l'indépendance. Cette politique a été institutionnalisée par la loi n° 54 de 1968. Elle prévoit la création de six « nations » africaines (Kaokoveld, Okavangoland, Ovamboland, Caprivi oriental, Damaraland, Hereroland). Mais comme nous l'avons déjà indiqué, les terres de ces bantoustans sont les plus pauvres du territoire. La plus grosse part des



D.R.

Sean Mac Bric, Prix Nobel de la Paix, haut-commissaire des Nations Unies pour la Namibie (où il ne peut exercer son mandat). Il fut premier ministre d'Irlande et président d'Amnesty International.

DE LA S.D.N. A L'O.N.U.

L'obstination persistante de l'Afrique du Sud à refuser de reconnaître le caractère international du territoire de Namibie a amené une condamnation accrue de sa politique par les Nations Unies.

Vers la fin des années 40, le peuple namibien adressa des pétitions au Conseil de sécurité et, en 1950 et 1955, le cas de la Namibie fut examiné par la Cour internationale de justice qui décida que même si l'Afrique du Sud avait encore le droit d'administrer la Namibie aux termes du mandat de l'ancienne Société des Nations, une annexion directe du pays ne pouvait être admise. Cette décision n'impressionna nullement l'Afrique du Sud, de sorte qu'en 1960, le Libéria et l'Ethiopie (tous deux anciens membres de la S.D.N.), soumièrent à nouveau le cas namibien à la Cour de justice. Cette dernière délibéra pendant six ans et rendit finalement son jugement en 1966 aux termes duquel, étant donné que le Libéria et l'Ethiopie n'avaient aucun droit légitime pour introduire cette requête, aucun jugement sur le fond ne

pouvait être rendu. Cette décision, obtenue grâce à la voix prépondérante du président de la Cour, le juge australien Sir Percy Spender, signifiait donc que l'affaire namibienne ne pourrait être examinée sans l'intervention de l'Afrique du Sud.

Vu cette position, l'Assemblée générale des Nations Unies vota une résolution, en octobre 1966 (res. 2145/XXI) qui mit fin au mandat sud-africain sur la Namibie, la Cour internationale de justice émit un avis favorable en juin 1971.

C'est dans ce contexte que M. Sam Nujoma, président de la S.W.A.P.O. s'adressa en qualité de représentant du peuple namibien au Conseil de sécurité, en automne 1971 : il fut ainsi le premier membre d'un mouvement de libération à pouvoir faire appel à cette institution mondiale.

En décembre 1974, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité de donner à l'Afrique du Sud jusqu'au 30 mai 1975 pour ouvrir à la Namibie la voie de l'indépendance.



Sam Nujoma, Président de la S.W.A.P.O. parmi les guérilleros du Caprivi.

Namibia News

terres habitables, les mines de diamant et les autres mines sont réservées aux colons blancs. Les « frontières » de ces « nations » sont soigneusement tracées de façon à en exclure les gisements de minéraux, les ports maritimes, les voies de communication et les zones urbaines.

Il s'agit donc de créer de toute pièce des Etats fantoches, intégrés dans l'Afrique du Sud, qui, économiquement, ne sont viables qu'en « vendant » leurs travailleurs aux colons blancs. Nouveau visage du colonialisme, les bantoustans ne préparent aucunement à une indépendance : ils visent, par une balkanisation de la Namibie, à une intégration politique et économique de celle-ci à l'Afrique du Sud.

La lutte

menée par la S.W.A.P.O.

Cette politique n'est appliquée qu'aux Noirs. Les Blancs en sont exempts. Qu'entendrait-on s'il prenait goût à certains de créer au cœur de l'Afrique des réserves blanches, ou chaque « nation blanche » (Allemands, Néerlandais, Bri-

tanniques) aurait son propre petit territoire !

Randolph Vigne, qui était témoin au « Groupe spécial d'experts constitué conformément à la résolution 2 de la Commission des droits de l'homme de l'O.N.U. sur l'Afrique australe », déclarait à propos de ce système : « Je dirai que la situation existant en Afrique australe est peut-être la forme la plus manifeste du colonialisme entièrement lié au racisme ».

La Namibie est donc une colonie sud-africaine. On refuse à un peuple le droit de vivre libre, le droit d'être maître chez lui et à cela se superpose le racisme de l'apartheid. Mais la Namibie, c'est aussi les combattants de la liberté, ceux qui, par des mouvements de masse, par des grèves, par la guérilla, le sabotage, mènent le dur combat de la libération nationale.

Cette lutte est menée en Namibie par la S.W.A.P.O. (Organisation Populaire du Sud-Ouest Africain).

Dans la seconde moitié des années 50, un groupe de Namibiens, travaillant en Afrique du Sud, construisent une organisation politique ayant pour but principal le combat

contre le système des contrats de travail, qui obligeait (et qui oblige toujours malgré certaines modifications), la population noire à émigrer.

Large front

du peuple

Cette organisation vit le jour en 1957, elle prit le nom de Congrès du Peuple Ovambo (O.P.C.). Dans les années qui suivirent, l'O.P.C. se transforma en Organisation du Peuple Ovambo (O.P.O.). L'O.P.O. développa donc sa lutte pour la satisfaction des revendications des travailleurs, dont la principale était la suppression du système esclavagiste du « contrat de travail ». Mais des problèmes allaient surgir. Le gouvernement sud-africain sait habilement profiter des différences tribales et il essaya de dresser les autres Namibiens contre les Ovambos. Les dirigeants de l'O.P.O. comprirent très vite qu'ils ne pouvaient s'adresser qu'aux seuls Ovambos, que le système de misère imposé par Pretoria était le lot commun de tous les Namibiens, qu'il fallait



Toivo Hermann Ja Toivo, un des fondateurs de la S.W.A.P.O., incarcéré à Robben Island (Le Cap) en Afrique du Sud avec des dizaines d'autres Namibiens.

PRISONNIERS POLITIQUES AU SECRET

Déclaration d'Arthur Lanson, chercheur en Droit aux U.S.A., sur la loi qui régit l'incarcération des prisonniers en Namibie :

« La loi permet que les suspects soient détenus autant que les autorités le voudront ; à la différence des lois précédentes d'Afrique du Sud, il n'y a pas de délai limite de détention sans procès, sans accusation ; cela s'applique également aux témoins qui peuvent être détenus jusqu'à ce qu'ils aient donné des réponses dites satisfaisantes (...) Toute personne détenue ne peut voir aucune autre personne, ni prêtre, ni avocat, ni qui que ce soit ; d'autre part, aucune personne ne peut recevoir de renseignement à leur sujet. Les accusés sont tenus au secret... »

Déclaration de M. Rubin (16 juillet 1974) témoin devant une commission de l'O.N.U. :

« C'est ainsi que l'on peut être détenu en vertu de la loi sur le terrorisme, loi des 180 jours, qui permet de garder les personnes au secret pendant cette période de temps. On trouve très rarement quelqu'un qui a pu survivre aux effets de cette détention de 180 jours. Tous ceux qui ont été détenus en vertu de cette loi sont passés aux aveux ou bien sont tombés de fenêtres mystérieuses situées dans les étages supérieurs des bâtiments où ils étaient interrogés, ou ils ont été purement et simplement condamnés, soit en fonction de leurs propres aveux, soit en fonction de dépositions de témoins à charge qui avaient été soumis aux mêmes tortures. »

donc unifier toute la population, qu'il fallait aussi élargir les revendications et non plus se battre uniquement sur des thèmes « syndicaux », qu'il fallait dénoncer l'oppression coloniale. L'O.P.O. devint S.W.A.P.O., large front du peuple, dirigeant la lutte pour la liberté et l'indépendance de tous les Namibiens. La S.W.A.P.O. allait se développer à la fois sur le terrain (organisation par branches régionales et locales, tournées de propagande dans les mines, les usines et chez les paysans) et sur le plan diplomatique. En direction de l'O.N.U. en particulier. Sûrs de leur bon droit et de la justesse de leur cause, les Namibiens comptent sur l'organisation internationale pour leur rendre justice, conformément aux principes qui la régissent.

En 1961 se tint le Congrès national de la S.W.A.P.O. qui devait examiner les progrès accomplis depuis 1958. Les efforts faits en direction

de l'O.N.U. furent remarqués. Mais la répression s'accroissant en Namibie (nombreux morts au cours de manifestations populaires), le Congrès prit la décision d'envisager le recours ultime à la lutte armée et de préparer l'organisation à cette éventualité.

La S.W.A.P.O. s'organisa donc tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

Pour vivre

dignement

En 1966, le Tribunal international de La Haye se déclara incompétent pour statuer sur le sort de la Namibie. Cette décision fut prise par les militants namibiens comme un désaveu complet de leurs efforts. Tous les moyens pacifiques ayant été mis en œuvre et n'ayant obtenu aucun résultat concret, il fut décidé de passer à la lutte armée.

Là aussi, comme en Afrique du Sud ou au Zimbabwe, la violence n'est pas venue des mouvements de libération mais du gouvernement raciste, qui par sa violence quotidienne a poussé le peuple à la riposte pour vivre dignement. La première attaque des guerilleros de la S.W.A.P.O. eut lieu le 26 août 1966 dans le nord-est du pays, à Nkurumbaje. L'étape décisive pour la libération de la Namibie était donc engagée. Mais la lutte armée pose des problèmes nouveaux, tant sur le plan de l'organisation que sur celui du contact avec les masses populaires.

La S.W.A.P.O. transforma ses branches régionales ou locales en cellules, comprenant un petit nombre de militants. Des cellules dispersées dans le pays permettent une sécurité du point de vue de l'organisation (petit nombre de militants) et un contact plus étroit avec la population, puisque, présentes dans les centres industriels et chez les pay-

sans, les cellules font un actif travail de propagande et sont capables de connaître le « pouls » de la population.

La Convention

nationale

Le passage de la légalité à l'illégalité s'accompagna évidemment de mesures de rétorsion de la part du gouvernement de Pretoria. La S.W.A.P.O. fut interdite. Dix-sept de ses dirigeants nationaux, dont l'un des fondateurs, Toivo Hermann Ja Toivo, furent arrêtés et condamnés à la prison à vie. Mais ces arrestations n'entravèrent pas les actions entreprises.

Aujourd'hui la S.W.A.P.O., reconvenue comme représentant unique du peuple namibien par l'O.U.A. et par l'O.N.U., dirige la lutte sur tous les fronts.

L'organisation des travailleurs sur leur lieu de travail, diverses grèves, parfois dures et longues comme en 1972, ont montré l'influence de la S.W.A.P.O. dans la population. Con-

damné par l'ensemble du monde (à l'exception de trois puissances : U.S.A., Royaume-Uni et France), le gouvernement Vorster tenta de biaiser. Il prétend accorder l'indépendance à la Namibie par la politique des « bantoustans ».

Pour mettre en échec la tribalisation imposée par Pretoria, la S.W.A.P.O. a mis sur pied, en 1972, une Convention du peuple namibien regroupant des Eglises et diverses organisations politiques. Cette Convention nationale, légale, était en quelque sorte la représentation « parlementaire » du peuple namibien.

Il ne s'agit pas de rejeter

les Blancs à la mer

Mais les efforts des colonialistes portent parfois leurs fruits sur les notables. Un certain nombre d'entre eux, représentés à la Convention nationale ont, en effet, souscrit à la politique des bantoustans parce qu'ils y trouvaient intérêt. Dans ces

conditions, la Convention nationale avait fini de jouer son « rôle positif », elle devenait l'alibi des racistes. La S.W.A.P.O. a donc pris la décision de la dissoudre. Par ce fait elle montre qu'elle est désormais la seule force, le seul représentant du peuple de Namibie. Le gouvernement sud-africain est obligé d'en tenir compte. Il tente de diminuer la représentativité de la S.W.A.P.O. en la présentant comme une organisation tribale ovambo animée de sentiments racistes et voulant dominer les autres tribus et les colons blancs.

Peter Katjavivi, représentant de la S.W.A.P.O. pour le Royaume-Uni et pour l'ensemble de l'Europe de l'Ouest, disait récemment à Londres, que l'objectif de la S.W.A.P.O. n'était pas de rejeter les Blancs à la mer, mais de faire une Namibie nouvelle, indépendante, où Noirs, Métis, Blancs originaires de Namibie cohabiteraient dans un système nouveau débarrassé du racisme, de la discrimination et de l'exploitation.

Jacques DIMET.



Anti-apartheid News

A un meeting politique.



La France en Namibie

Des investissements importants

PETROLE :

La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine a, par l'intermédiaire de sa filiale, Aquitaine (South West Africa), deux concessions en mer cédées par Swakor (50.200 km²) et une au Nord-Est de la Namibie avec De Beers Oil Exploration Co. — Anglo-American Corp. sud-africaine — (482 km²).

Total (Compagnie Française des Pétroles) assure la commercialisation et la distribution dans tout le territoire.

PROSPECTION MINIERE :

La Société Minière et Métallurgique de Penarroya (Société Le Nickel) détient toutes les actions de Vendrome South Africa (Pty) Ltd. Elle prospecte en liaison avec Nord Resources Corp. à Garob (cuivre, argent).

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières établit des relevés pour le gouvernement sud-africain.

La Compagnie Minière et Nucléaire (C.F.P.-Total) participe à l'exploitation de la mine d'uranium de Rössing (Rössing Uranium Ltd) avec Rio Tinto Zinc (Grande-Bretagne).

BANQUE :

La Banque de l'Indochine (Groupe de Suez) est représentée par sa filiale sud-africaine : la French Bank of Southern Africa Ltd qui a une succursale à Windhoek.

La Banque de Paris et des Pays-Bas (Paribas) est associée à l'Anglo-American Corporation dans la production du diamant (Consolidated Diamond Mines of South West Africa qui a le quasi monopole).

Le Crédit Commercial de France et le Crédit Lyonnais financent des prêts à la compagnie d'électricité

Escom pour la construction de barrages sur le fleuve Cunene et pour l'achat de machines françaises.

La Banque Rothschild a des participations dans les entreprises de travaux publics qui construisent les barrages sur le fleuve Cunene et participent à l'aménagement du bassin de l'Orange.

MECANIQUE ET TRAVAUX PUBLICS :

La Compagnie Electro-Mécanique (C.E.M.-Brown-Boveri) assure la vente et l'installation de machines (turbo-générateurs, transformateurs, turbo-alternateurs, chaudières, etc.) aux barrages sur le Cunene.

Sud-Aviation (S.N.I.A.S.) a participé à la construction de la base aérienne de Mpacha dans le couloir de Caprivi.

La représentation diplomatique

Le Quai d'Orsay ne reconnaît officiellement qu'un seul consulat général, celui du port de Walvis-Bay, qui a un statut international différent du reste de la Namibie (enclave britannique ayant échappé au colonialisme allemand, Walvis-Bay a été cédé par la Grande-Bretagne à l'Afrique du Sud en 1922).

La presse sud-africaine a signalé l'ouverture, en août 1973, d'un consulat de France à Windhoek. Le Quai d'Orsay ne confirme pas mais reconnaît l'acquisition d'une « résidence » par le consul général de France au Cap.

Le Bottin signale d'autre part l'existence d'une agence consulaire française à Grootfontein. A Windhoek l'Alliance française dispense des cours aux Blancs.

La France, avec la Grande-Bretagne, ne reconnaît pas l'avis consultatif de la Cour internationale de La Haye rendu le 21 juin 1971, qui valide les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies exigeant le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie. Cependant la France encourt des « sanctions » si elle n'observe pas le « décret » du Conseil de la Namibie en date du 27 septembre 1974 qui prévoit entre autres la saisie de toutes marchandises namibiennes achetées aux compagnies exploitant actuellement la Namibie ainsi que la saisie de toute propriété étrangère sur le sol namibien ne respectant pas les règles établies par la puissance de tutelle légale, c'est-à-dire le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Un commerce soutenu

La France achète à la Namibie : diamants, langoustes, laine astrakan (marque Swakara) et lui vend des machines, des équipements mécaniques, des automobiles, etc. Mais ce commerce est comptabilisé sous la rubrique « Afrique du Sud », ce qui ne permet aucune quantification précise.

Les armes françaises vendues à l'Afrique du Sud (hélicoptères Alouette et Puma, automitrailleuses Panther, etc.) sont utilisées ouvertement en Namibie contre le mouvement de libération.

Poésie

Ceux qu'elle tue

Un admirable petit livre : une maquette de Vasco — splendide — des illustrations de Carlos fascinantes, des photos qui interpellent, qui somment. Enfin Maïakovski nous est donné. Ce n'est plus les fragments polymorphes d'un esthète soudain politisé, mais en ce volume I qui réclame les autres, à travers les grands poèmes (1), l'univers qu'il est et qu'il crée quand il devient lui-même par la force de son verbe, mythologie et puissance d'insurrection.

Moi/grande bouche d'or/
dont chaque mot enfante
une âme neuve

Et vas-y, roule sur un air
d'ovation
fleuris, terre, moissonne et sème
Elle est pour toi

la sanglante Iliade
des Révolutions

La tempête Maïakovski ! Mais l'Ogre tendre qui parle « aux seules maisons. Les réservoirs d'eau devaient avec moi... Je m'offre au soleil et à la flaque d'eau. » Si fraternel : « Je suis là où se trouve la douleur. » Mais terrible à soi. « Je sens que je suis trop étroit pour moi. » « Exténué de poésie en annonce du monde. » Un suicide sourd d'une faim de soi-même, et qui exigera, malgré la ferveur révolutionnaire ou à cause d'elle, qu'il lie à l'amour, son accomplissement,

La pelote au cœur s'est faite énorme

La tension fait craquer la cage thoracique

et en contre-sens avec elle, son accomplissement tragique :

Mon dernier cri/toi au moins/
dis que je brûle par ta plainte
dans les siècles...

Je demeure/enveloppé de feu/
sur le bûcher inextinguible/de
l'amour impossible.

Le livre fermé, nous gardons entre les doigts, comme il dit, « les myosotis » de son âme.

Mais voici d'autres cris étranglés.

Vingt-quatre ans. Un couloir d'asile, une corde cachée. Et puis ce corps pendu, cette tête tombée qui était pleine de poèmes. Frères, je vous infligerai la brûlure de ces vers de Ouvrez le Feu (2) de Tristan Cabral.



Rien ne m'empêchera de de-
mander pourquoi
j'ai la mémoire de tout le sang
du monde...

Je m'éveille de plaies ouvertes
dans ma bouche

Proie de l'absolu, d'abord il fut
comme Van Gogh un pasteur in-
supportable qui s'écrie :

Je proclame venue la saison des
tempêtes

Et comme Rimbaud, il fuit, il se
retrouve armé, guérillero palesti-
nien, kurde, turc (j'allais écrire in-
différemment) et brisé revient mourir
en France. Lisez Prague. Oui,
un extraordinaire poète.

Oswald le généreux et son ami,
nous donne, après deux recueils
passés inaperçus, l'Œuvre Complète
Inachevée de Marc Ichall. Tour à
tour enseignant, animateur, ferrail-
leur, lui aussi, consommé par la
flamme essentielle, s'est tué dans
un café de La Roquette. Le refus
use celui qui le secrète jusqu'à
requérir son agonie. Sa supplique à

Phallus, sans réponse (Phallus n'est pas Dieu) le livre au désespoir. Le plus amer est qu'il descend jusqu'au mépris total des hommes.

Comme l'opulence Maïakovski, à lui-même mortelle, la contradiction-révolution René Crevel (3) — son délice et son poison — effraie les bien-pensants. Le Clavecin de Diderot, Mon Corps et Moi, La Mort Difficile, Les Pieds dans le Plat (4), ses romans anti-romans sont autant de poèmes, mais vrais poèmes à dénoncer infirme notre nouveau roman.

Si Gérard Neveu n'a pas fixé l'heure de sa mort (comme un Rigaut qui l'épingla), il a choisi, déconcertant toutes raisons, une existence qui la recelait. L'éditorial de l'Envers Et l'Endroit (passionnant toujours) le rappelle et le fidèle Jean Marliou préface et choisit chez Seghers un Poètes Aujourd'hui. Le recueil essentiel, La Fournaise Obscure, est paru chez Oswald.

L'Œuvre Complète d'Antonio Machado est habitée par l'histoire. Mais lui, poursuivi par la bête fasciste dont l'ombre s'étendait sur sa terre d'Espagne, il est mort, peu après l'avoir atteinte, sur la nôtre, française.

Quand « les poètes frisés pour les alcoves », comme disait Maïakovski, ont place réservée sur le lieu littéraire, il est bon, il est nécessaire de se rappeler que parfois la poésie tue. Ce sont ceux qui ne se divertissent pas avec elle. Sans doute, nous militants de l'Homme, les préférons-nous témoins sur toute terre où chanter libre est un défi. Mais notre tendresse doit s'étendre à ceux qui la découvrent comme un incendie qui dévore le cœur, alors que les refuse et déconcerte un monde trop banal.

Si vous aimez les revues de poésie, je vous signale Hautefeuille (5). Saison après saison, planches et poèmes : itinéraire et découverte.

Jean CUSSAT-BLANC.

(1) Le Champ du Possible, qui vient de publier L'Obéissance n'est plus une Vertu, documents de l'admirable aventure judiciaire de don Lorenzo Milani, défenseur des objecteurs de conscience, 4, rue Creteil, Paris (9^e).

(2) Editions Plasma, 12, rue Chabanais, Paris (2^e). Le volume : 12 F.

(3) Poètes d'Aujourd'hui, Seghers.

(4) Jean-Jacques Pauvert les réédite.

(5) 90, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris.

CULTURE AU FIL

■ Notre ami Jean Cussat-Blanc a publié un recueil de poèmes et propos : « Avec les jours, avec les hommes » aux éditions P.-J. Oswald (Cahiers Résurrection). Un poème sur le massacre de Sharpville en Afrique du Sud est dédié au M.R.A.P. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

■ Le théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis donne du 21 au 26 février 5 représentations exceptionnelles de « Chile vencera » de Juan Fondon par le théâtre de la Grande Polémique.

■ Le film iranien « Les Mongols » de Parviz Kimiavi a été très bien reçu par la critique parisienne : le cinéaste y joue sur les fantasmes d'un réalisateur de télévision.

■ Le « Dossier O.D.E.S.S.A. » de Ronald Neame, sorti sur les écrans parisiens, prend prétexte de la lutte d'aujourd'hui contre les anciens nazis pour maintenir un suspense de roman policier.

■ Le secrétaire d'Etat à la Culture a annoncé l'ouverture d'un musée Picasso dans le quartier du Marais à Paris pour le début de 1976.

■ A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le racisme, le secrétariat général de l'Organisation internationale des journalistes a appelé « tous les journalistes démocratiques à dénoncer toujours plus dans les mass-media les crimes des régimes racistes et à combattre l'idéologie du racisme qui menace l'humanité ».

■ Les deux premiers numéros de « Migrations Santé », bulletin trimestriel du Comité médical et médico-social d'aide aux migrants sont parus. Ils font le point sur quelques « idées, recherches ou expériences concernant les actions menées dans le domaine médico-social auprès des travailleurs étrangers et de leur famille » (148, boulevard Masséna, 75013 Paris, tél. 580.03.72).

■ Des stages de formation de moniteurs pour l'apprentissage du français aux travailleurs immigrés sont organisés par l'Université Paris V. Pour toute demande de renseignements s'adresser (d'urgence) à la Section de formation continue, 29, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris, tél. 707.39.19.

DES JOURS

biblio bref

● **100.000 JUIFS A LA MER**, par Jacques DEROGY (Editions Stock).

La longue et amère bataille pour le sauvetage des 100.000 survivants de l'holocauste hitlérien qui, seulement cinq semaines après la capitulation du 3^e Reich, voulurent émigrer en Palestine.

● **ISRAEL, LA MORT EN FACE**, par Jacques DEROGY et Jean-Noël GURGAND (Editions Laffont).

En direct de la guerre d'octobre 1973, côté israélien.

● **LES PALESTINIENS**, par J. BERQUE, J. COULAND, L.-J. DUCLOS, J. HADAMARD et M. RODINSON (Editions Sociales).

La crise israélo-arabe est-elle sans issue ? Une analyse fondamentale des origines du conflit. Des documents et témoignages sur la situation actuelle des Arabes en Israël et les conditions de l'occupation militaire israélienne en Cisjordanie et à Gaza. Un dossier d'une brûlante actualité.

● **CLEFS POUR LA PENSEE ARABE**, par Vincent MONTEIL (Editions Seghers. Collection « Clefs »).

Ce livre vient à son heure au moment où les Arabes sont mis en question, sur le devant de la scène. Ont-ils ou non une pensée originale ? Et si la pensée arabe avait eu sur nous une influence décisive ?

● **MYTHES ET COUTUMES RELIGIEUSES DES TZIGANES**, par Françoise COZANNET (Editions Payot).

Témoin d'un mode de vie « marginalisé », que le développement de la société urbaine tend à éliminer, le peuple tzigane a de tout temps fasciné et repoussé le public qui n'en connaît généralement qu'un folklore affadi et commercialisé. Ce livre veut aider à vaincre bien des préjugés envers ce peuple trop souvent méprisé, à le faire aimer et mieux connaître et même nous faire entrevoir que nous pouvons puiser auprès de lui bien des leçons de sagesse. Sans attendre de le voir disparaître et perdre son identité culturelle.

● **LA CASQUETTE D'HITLER OU LE TEMPS DE L'OUBLI**, par Annie LAURAN (Les Editeurs Français Réunis).

L'auteur a tenté de retrouver, trente ans après, ce que pouvait être devenue la déportation dans le souvenir de ceux qui la subirent.

A partir de cette mémoire collective de gens que rien, souvent, ne destinait à partager une expérience commune, à cause de leurs origines, de leurs opinions, religions, de leurs niveaux sociaux différents, il naît une « petite histoire » créée par chacun, sorte d'immense souvenir, patrimoine du groupe.

L'ouvrage est complété par une enquête édifiante, stupéfiante parfois auprès de garçons et filles de 11 à 15 ans sur ce sujet. L'auteur a consulté également 23 manuels d'Histoire utilisés dans les classes primaires.

Enfin, Annie Luran a pu interroger des enfants allemands et israéliens. Leurs réponses posent aussi d'étranges questions.

● **AUSCHWITZ**, présenté par Léon POLIAKOF (Editions Gallimard-Julliard, Collection Archives).

La vie de chaque jour dans ce haut-lieu du génocide. Le fonctionnement de l'industrie de la mort, présenté grâce aux tonnes d'archives centralisées vingt ans après par le Centre de documentation juive de Paris.

● **MANOUCHIAN**, par Mélinée MANOUCHIAN (Les Editeurs Français Réunis).

Compagne de Missak Manouchian, le résistant arménien, commandant de tous les détachements F.T.P. des immigrés de la région parisienne, fusillé le 21 février 1944 avec vingt-deux de ses compagnons, Mélinée Manouchian raconte, dans un style volontairement direct, leur vie commune, si proche, même durant les séparations inévitables dues à cette dure action clandestine pour la libération de leur pays d'accueil.

● **ECRIT SOUS LA POTENCE**, par Julius FUCIK (Les Editeurs Français Réunis).

Traduit dans toutes les langues, ce récit poignant écrit dans la sinistre prison de Prankrac à Prague par Fucik (exécuté en 1943), et sorti clandestinement par petits feuillets, avec la complicité d'un gardien, a pu voir le jour grâce à la femme de Fucik, rescapée elle-même du camp de Ravensbruck, en 1945. Leçon de dignité, de courage et, aussi, de prescience.

Spectacles

LE CHILI A L'HEURE DU CRIME

« El pueblo unido jamás será vencido » = « Le peuple s'il est uni ne sera jamais vaincu »...

Ainsi s'est achevée la première représentation de « Quelle heure peut-il être à Valparaiso ? », « Opéra » d'exil et de lutte », écrit par Pierre Debauche sur des musiques de Sergio Ortega, Chilien réfugié en France, avec des textes chantés de Pablo Neruda.

Le groupe chilien « Canto general », les deux chanteurs et cinq musiciens français, les onze comédiens d'origines diverses sur la scène principale reprennent longuement cet hymne de l'Unité populaire chilienne. Parmi les spectateurs enthousiastes, au centre du spectacle, des voix de camarades chiliens s'élèvent aussi avec force.

Cette animation culturelle et populaire se poursuivra au Théâtre des Amandiers de Nanterre jusqu'au 15 mars, avec la même ferveur, nous le souhaitons. La troupe jouera ensuite, jusqu'au 30 avril 1975, dans des collectivités.

Les acteurs nous présentent Nanterre, ville géante qui a bien du mal à intégrer ses travailleurs immigrés, refoulés de la capitale après l'avoir été de leur pays. Un personnage légendaire et historique à la fois, issu de « Splendeur et mort de Joa-



quin Murieta » de Pablo Neruda, l'homme à « la valise sous le bras », à « la tête sous le bras », décapité en Amérique, puis accueilli par le délégué syndical de Nanterre, anime les tableaux, séquences, images. Quatre scènes en croix, un spectacle multidimensionnel dans la salle, spectateurs et comédiens ensemble.

« Les documents sont des documents » déclare la troupe.

Entre le dernier discours d'Allende le 11 septembre 1973 et la fosse commune qui lui est attribuée officiellement le 10 mai 1974, 100.000 martyrs au Chili. Pierre Debauche a recueilli les témoignages des exilés chiliens : « Défense d'être vivants », nous sommes « les orphelins de la haine ».

Changer la vie

Le Chilien trouve encore le courage de chanter sa nostalgie, son espoir aussi — comme le Grec, le Portugais — blues universel, ou « opéra d'un sou », humour même. Sa voix se fait protestation contre l'exploitation de l'homme. Tous les travailleurs se fédèrent, qu'ils soient de Santiago, d'Algérie, du Mali ou du Portugal. Ils apprennent le langage « international » des immigrés, celui que l'enfant devrait comprendre. L'épopée colonialiste de Christophe Colomb intéresse moins l'Indien que les méfaits d'I.T.T. et de la C.I.A., fauteurs de guerres.

Quelle dérision que celle de l'art bourgeois, des ballets en tutus, des romans descriptifs, quand partout on fusille les travailleurs ! Les seize discours dans la salle aux voix multiples répercutent les poèmes révolutionnaires. « Tu lutteras pour changer la vie ». Tu ne seras pas complice dans l'inactivité.

A l'heure où les voix dans les rues ont été étouffées, il est urgent que le théâtre retrouve ainsi sa vocation populaire et se fasse école de vraie politique. Allez participer à cette œuvre : la lutte contre le racisme est solidaire et inséparable de celle contre le fascisme.

Jean-Claude AN TOK.

POEMES ET CHANTS YIDDISH

au théâtre Mouffetard

contact avec leur culture d'origine. Il a recueilli dans son anthologie « Miroir d'un Peuple » les plus beaux textes et poèmes de la culture populaire Yiddish. Eve Griliquez, la productrice de « Libre parcours », avait déjà remis à l'honneur dans ses spectacles de variétés et de

poésie, la culture d'ethnies minoritaires ou persécutées, et le folklore d'un grand nombre de pays. Aujourd'hui, elle nous propose « les Chantres du Yiddish » qui lui ont été inspirés par le chanteur Ben Zimet.

A partir de l'œuvre de Charles Dobzynski et de

ses souvenirs personnels, elle tente de montrer aux non-juifs et aux juifs qui l'ignorent, ce qu'est cette culture populaire Yiddish, pleine d'humour, de tendresse, d'idées généreuses et progressistes, de tragique et d'espoirs.

C'est une entreprise méritoire qu'il nous faut applaudir, car, rares sont ceux qui, délaissant les sentiers battus du show-business, acceptent par idéal, d'investir, sans aucune garantie de succès dans des spectacles de qualité.

D. D.

Théâtre Mouffetard, du 4 au 22 février à 22 h.

“Les Emigrés” de Mrozek UNE DESCENTE A LA CAVE

« Eux c'est pas des gens, ils sont pas humains » c'est ainsi que s'exprime l'un des deux émigrés de Mrozek.

Eux, ce sont les citoyens du pays qui les a accueillis, ce pays n'a pas de nom, ce pourrait être le nôtre.

Eux sont en haut à la lumière du soleil, au grand air. Les émigrés comme leurs frères portugais, algériens, africains et autres, sont à la cave. D'eux il est souvent question, ils sont là, dans l'air ambiant, dans les recoins des pensées de nos deux émigrés. Eux ont tous les visages, ils sont les autres et nous en même temps...

Je dois avouer que je suis allé voir les « Emigrés » avec une certaine appréhension. Ne serait-ce pas une de ces pièces engagées pleines de bonnes intentions, mais aussi de clichés simplistes, faites de tout noir ou tout blanc, de tout bien et tout mal et qui se veulent didactiques ?

Mais le sujet ne méritait-il pas que notre journal y porte le plus vif intérêt ?

Bien m'en a pris, « Les Emigrés » est une réussite sur tous les plans. Tous les problèmes matériels, affectifs et moraux vécus par les émigrés sont abordés avec clairvoyance, sans aucune démagogie. Pour ceux qui vivent ou connaissent la question, c'est un véritable miroir.

La mise en scène de Roger Blin, d'une grande sobriété, met en valeur l'excellent jeu des deux acteurs Laurent Terzieff et Gérard Darrieu, qui tiennent la scène sans faiblir pendant plus de deux heures; un seul acte dans le même décor, une prouesse à saluer.

L'ambiance : deux lits dotés de literies usées, une table, deux chaises, une ampoule blafarde, deux valises et deux hommes. Dans cet univers clos, une cave (où aboutit la tuyauterie de l'immeuble) reliée à l'extérieur par un escalier, cordon ombilical dont on ne sait où il débouche ; la porte non

franchie durant toute la pièce semble marquer la séparation de deux mondes incommunicables.

Eux, c'est l'eau qui coule dans les tuyaux, des voix, des rires, les flons flons de la fête du nouvel an, des bouchons de champagne qui sautent. Eux tout à leur fête, insouciant, ignorent et méprisent ceux d'en bas.

Eux c'est la haine, les préjugés, le racisme, la xénophobie, la bêtise, la méchanceté. Eux c'est l'exploitation sans scrupules, le paternalisme, la hantise du chômage, l'indifférence.

Les émigrés sont deux hommes venus d'un pays vraisemblablement très pauvre ayant à sa tête une féroce dictature (le spectateur peut imaginer ce qu'il veut, les exemples de par le monde ne manquent pas). Ils sont très différents : le premier, jeune, intellectuel, issu de la grande bourgeoisie de son pays, est un exilé politique. Le second, d'un âge déjà mûr s'est expatrié pour des raisons économiques.

La confrontation de ces deux mentalités, de ces deux classes sociales se fait parfois avec violence, parfois avec chaleur. L'agressivité cache la générosité du cœur, chacun, avec ses défauts et ses qualités, tentant d'amener l'autre avec beaucoup de maladresse à la vérité.

Le temps d'une cigarette

L'ouvrier est venu au pays de l'Eldorado « faire fortune », amasser le plus d'argent possible pour rentrer dans son village et bâtir de ses propres mains une grande et belle maison pour sa femme et ses enfants qui l'attendent. Il sacrifie tout à cet objectif y compris sa dignité d'homme, accepte les plus grandes privations, vit aux dépens de son compagnon, ne fait pas la moindre petite dépense.

Esclave de ses espérances, il n'a que le rêve et l'imagination, pour lui donner un instant l'illusion du bonheur ;

Ne laissez pas passer “les Iks”

A ne pas manquer, la pièce de Peter Brook, « Les Iks », qui sera jouée jusqu'au 28 février aux Bouffes du Nord, 209, Faubourg-Saint-Denis. Parce qu'on a transformé leur territoire en réserve, les Iks, population de l'Ouganda, se laissent mourir. Les acteurs ont vécu deux ans avec la tribu, ce qui passe sur scène est plus fort que du théâtre.

il s'invente des histoires auxquelles il finit par croire. Son plaisir : aller à la gare centrale, là où personne ne le remarque ni ne le désigne du doigt, là où tout le monde est étranger ; le temps d'une cigarette, il vit des aventures amoureuses, comme la « Petite fille aux allumettes » du conte d'Andersen. S'il est politiquement inconscient, il possède, par contre, le sens de certaines réalités.

Fausse prise de conscience

L'intellectuel, qui a rompu avec sa classe d'origine, bien que vivant toujours de ses subsides, ressemble étrangement à ces bourgeois, révolutionnaires bon teint, qui n'ont, du monde du travail et de ses misères qu'une connaissance théorique, et qui prétendent « aller aux masses », pour leur apporter leurs lumières, leur vérité, parfois en violation des aspirations, et de la volonté des intéressés. Si sincères soient-ils, ils se heurtent, faute d'un langage adéquat, à l'incommunicabilité. Méprisant à tort les contingences matérielles, ils planent et naviguent dans leurs théories ; le contact qu'ils ont avec la réalité est souvent très dur.

L'intellectuel de Mrozek a un peu plus de maturité que ses semblables, mais tout autant d'illusions. Ayant trouvé « son » ouvrier, il cherche à tout prix à se le garder comme objet de sa méditation théorique, comme il cherche à lui faire prendre conscience de sa condition, de sa mythomanie, de son esclavage. Il y arrivera, l'espace d'un instant : en quelques secondes, dans une fausse prise de conscience, son « cobaye » détruit la clé de son départ, son argent...

« Les Emigrés » mérite un grand public. Courez vite au Petit Théâtre d'Orsay à Paris.

David DOUVETTE.

Page ouverte

Sous le titre « Unité et pluralisme », Marc-André Bloch présentait le mois dernier la rubrique « Page ouverte » que nous consacrerons régulièrement aux questions appelant des débats. Avec le Conseil national du M.R.A.P., Droit et Liberté souhaite que cette libre confrontation des opinions diverses qui s'expriment au sein du Mouvement concoure à renforcer notre combat unitaire contre le racisme.

Aujourd'hui, Roger Maria répond à une question posée par Leuléa Rouda dans le numéro d'octobre dernier : le « silence » des antifascistes lors de l'extermination des Tziganes par les nazis était-il teinté de racisme ?

500000 Tziganes oubliés ?

Roger Maria répond à Leuléa Rouda

« CINQ cent mille Tziganes oubliés ? », tel est le titre que notre ami Leuléa Rouda a donné à un article sur le génocide subi par les Tziganes et Gitans de l'Europe occupée par les nazis. Il retrace, avec les dates (1), les terribles étapes du chemin, parallèle à celui des juifs, qui les conduisait, les uns et les autres, dans les usines d'extermination situées à l'Est du provisoire Empire hitlérien.

Il conclut amèrement que « si des peuples qui se sont dressés contre l'Allemagne hitlérienne ont gardé le silence lorsque les « mal-aimés » de l'Occident ont été dirigés vers les camps, n'est-ce pas, pour une grande part, parce qu'eux-mêmes, consciemment ou inconsciemment, avaient fait le terrible choix que dicte le racisme ? ».

Je me sens obligé de ne pas laisser passer ce jugement, même sous forme interrogative, sans tenter de l'éclairer, de le préciser, car la question est grave et il est normal que, à première vue, elle se présente à l'esprit de cette façon abrupte et désespérante. Mais il convient de réfléchir plus avant.

D'abord, la question s'est posée dans les mêmes termes à propos des juifs et plus généralement des victimes pour ainsi dire prioritaires des nazis : les communistes, les socialistes, les démocrates, bref : les antifascistes, qui, Allemands, ont été par milliers, puis par dizaines de milliers, jetés dans les premiers camps de concentration, tels que Dachau et Sachsenhausen.

Qui a protesté alors ? Qui a alerté l'opinion mondiale ? Qui a même dit

(1) Mars 1941 : stérilisation des Tziganes ; septembre 1942 : ordre d'extermination générale ; décembre 1942 : début d'exécution de l'ordre à Auschwitz ; août 1944 : ordre exécuté.

fusé les informations sur les crimes commis par les nazis — non pas tellement alors sur les juifs ou les Tziganes, mais contre ceux qu'il fallait d'abord abattre pour mieux s'en prendre, sur une grande échelle, ensuite, aux juifs, aux Tziganes, aux Slaves en tant que tels, et aux « Latins dégénérés et négroïdes » qu'étaient, paraît-il, les Français ?

Qui a fait campagne pour expliquer que les antifascistes allemands dans les camps, c'était l'annonce d'une répression accrue contre d'autres catégories, dont le tour viendrait ? Les partis ouvriers, les syndicats ouvriers, des francs-maçons, des chrétiens de gauche, regroupés, par exemple, par le courageux et lucide Romain Rolland.

Et force est de constater que si des juifs ont compris et agi alors qu'il fallait le faire utilement, ce sont les

“S'ils ne sont pas coupables de cela ils le sont d'autre chose”...

a déclaré sûr de lui le commissaire de police du commissariat des Lilas après avoir retenu plusieurs heures six Tziganes injustement accusés de vol.

A la suite d'un hol-up commis à la poste de Romainville le 16 janvier, des forces de police s'étaient rendues sur place. Un Tzigane, d'une famille des plus honorablement connue, et son neveu de 14 ans (qui souffre d'une maladie cardiaque) eurent alors le tort de sortir de chez eux. Ils furent aussitôt interpellés et, avec quatre autres Tziganes accourus peu après, embarqués dans un car, les mains en l'air ou menottes aux poignets, devant toute la population du quartier.

Au commissariat des Lilas, où aucun propos raciste ne leur fut épargné, on leur refusa l'assistance d'un avocat. Ce n'est que quelques heures après, sur l'intervention d'un supérieur qui s'enquerrait des preuves — inexistantes — de leur culpabilité que les six Tziganes furent relâchés. Ils ont déposé plainte.

juifs « de gauche » parce que politiquement antifascistes et non pas les milieux dirigeants juifs qui ont appuyé, dans leur très grande majorité, la politique criminelle de non-intervention en Espagne et la capitulation de Munich, entre autres opérations de complicité avec le fascisme, qui ne pouvaient qu'aboutir à la guerre et au racisme déchaîné.

De bouche à oreille

Autre observation capitale : l'entreprise d'extermination des juifs et des Tziganes fut tout à fait secrète, malgré ses dimensions massives. Chaque peuple ne pouvait guère en être informé sans autre moyen de connaissance que les feuilles clandestines et la B.B.C., les nouvelles aussi transmises de bouche à oreille, de façon combien fragmentaire.

A tel point que les déportés eux-mêmes, ce qui est mon cas, et les juifs, et les Tziganes, les militants les plus informés pourtant, n'ont su la vérité sur les camps, sur l'extermination organisée, qu'à leur retour : survivants, ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient souffert était, réflexion faite, insignifiant — oui : insignifiant, car ce ne sont pas les horreurs subies, même les massacres, phénomènes en soi très répandus à travers l'histoire et les guerres qui auraient pu les avertir : c'était l'ampleur sans précédent de l'opération et son caractère systématique, décidé par un Etat, ce que l'on ne voit pas — cela va de soi —, ce que l'on ne comprend pas nécessairement lorsqu'on est piétiné par un SS ou que l'on est poussé, en file indienne, devant la porte des « douches » de Birkenau ou de Treblinka, d'autant plus qu'en ce qui concerne cette dernière catégorie, bien peu de témoins ont pu, à l'époque, échapper à l'effroyable machine pour transmettre la vérité dans les pays en guerre et être crus.



J'ai fait mon travail de résistant dans un milieu qui était spécialement bien informé. Eh bien, lorsque j'ai été arrêté par la Gestapo, je savais les tortures et les exécutions, mais je ne soupçonnais pas, nous ne soupçonnions pas ce qu'allait être le système des camps de concentration, encore moins leur gigantisme, encore moins que le pouvoir nazi tuait des êtres humains par millions et par millions, quasi bureaucratiquement, dans des camps spéciaux.

L'enfer sur terre

Nous pensions que nous serions internés dans des camps de travail très durs, où nous serions mal nourris et même maltraités, mais quand même pas selon les techniques de l'enfer sur terre mises en œuvre par l'Etat nazi.

Dans ces conditions, on comprend mieux le sort particulier des Tziganes. Mais, pour être complet, il convient d'ajouter que, d'une part, les groupes organisés, participant aux luttes communes, ont plus de chances de se faire entendre (selon le principe bien connu que « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »); d'autre part, on peut citer d'innombrables cas, en France, où des résistants, des militants, des croyants, de braves gens tout simplement ont porté secours aux persécutés, ont aidé les Tziganes et Gitans menacés par Vichy et l'occupant, ce qui justifie, aujourd'hui, notre combat commun, avec Leuléa Rouda et les siens, pour « les droits et les libertés » des Roms de « chez nous ».

Roger MARIA.

UN MATIN DE DÉCEMBRE

plusieurs dizaines de gendarmes et de policiers font irruption au camp de La Jaunie (Mayenne), près de Laval. Tandis que le camp est bouclé par des hommes, mitraillette au poing, les voyageurs qui dorment dans leurs caravanes sont réveillés sans ménagement pour un contrôle de papiers. Des armes et des bijoux sont confisqués pour vérification. Deux « suspects » sont arrêtés (ils seront relâchés le lendemain, selon des méthodes policières connues, à 40 km du camp...).

Selon la police, cette intervention était requise par l'instruction judiciaire de plusieurs affaires de vols et d'agressions dans la région. Soulignant l'état de suspicion globale dans lequel sont tenus les voyageurs, le journal « Ouest-France » qui relate l'incident pose cette question : « Aurait-on procédé de la même façon dans un immeuble collectif ou dans un quartier de Laval ? ». Rappelant qu'une caravane n'est pas considérée comme un domicile, le quotidien conclut : « On continue à faire des lois comme si les non-sédentaires n'existaient pas... ».

Vie du m.r.a.p.

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, fixée par l'O.N.U. au 21 mars, si elle ne suscite guère en France de manifestations officielles, donne lieu chaque année à de multiples initiatives impliquant, avec le M.R.A.P., un nombre croissant de groupements divers.

Pour assurer à celle de 1975 toute l'ampleur souhaitable, le Conseil National du M.R.A.P., qui se réunit le 9 février, précisera les mesures à prendre par le Mouvement et formulera des propositions qui seront aussitôt portées à la connaissance des militants, des organisations intéressées et de l'opinion publique. D'ores

et déjà, nous pouvons en indiquer quelques-unes.

D'abord, la parution, à la date du 21 mars, d'un numéro spécial de « Droit et Liberté »; et (s'ajoutant aux badges autocollants reproduits en page 32), la réalisation de quatre affiches, dont les comités locaux, les associations, les foyers, etc., disposeront d'ici peu.

Le 21 mars tombe, cette année, la veille des vacances de Pâques. N'est-ce pas une bonne occasion pour que la Journée internationale soit célébrée dans les établissements scolaires, selon des modalités à déterminer dans chacun d'eux? Le M.R.A.P. est intervenu auprès du ministre de

Une réponse du Ministre de l'Intérieur

Le M.R.A.P. était intervenu, le 17 septembre 1974, auprès du ministre de l'Intérieur, pour attirer son attention sur la recrudescence des faits racistes au cours de l'été — notamment : la profanation du Mémorial du Martyr juif, les inscriptions antisémites à Paris et les destructions de tombes dans des cimetières juifs d'Alsace, le refus de servir des noirs ou des Maghrébins dans plusieurs cafés en province, les violences de policiers contre des Algériens à Limoges, les affiches racistes de l'« Action Européenne » à Annecy...

Dans la réponse du Ministère, en date du 22 octobre (mais parvenue tardivement, du fait de la grève des postiers), on peut lire :

« L'émotion légitime suscitée par ces incidents a été partagée par les pouvoirs publics, soucieux, tant d'en éviter le renouvellement que de découvrir leurs auteurs. Les services de police concernés ont, en ce sens, reçu pour instructions de poursuivre activement les enquêtes relatives à chacun de ces faits, et de prendre, en outre, toutes dispositions préventives propres à renforcer la sécurité des personnes et la surveillance des édifices plus particulièrement exposés. « Par ailleurs, toute personne qui, à l'occasion de tels incidents, se serait ren-

due coupable des infractions suivantes, réprimées par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : apologie des crimes de guerre ou des crimes de collaboration avec l'ennemi (article 24), diffamation ou injure commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée (articles 32 et 33) ne manquera pas d'être déférée devant les tribunaux. »

[Nous prenons acte de ces engagements. A ce jour, cependant, aucun des auteurs d'inscriptions et profanations antijuives n'a été découvert; l'« Action Européenne », poursuivie pour sa provocation d'Annecy, s'est signalée par un affichage et des barbouillages racistes à Rouen et la publication d'un numéro spécial, particulièrement odieux, de son organe, « Le Combat Européen »; de nouvelles discriminations dans des établissements publics ont eu lieu, ainsi que des brimades et des violences policières contre des immigrés sans que soient annoncées ni sanctions ni poursuites à l'initiative des pouvoirs publics.]

L'affaire M'Bow

Le 17 janvier, une conférence de presse consacrée à l'affaire M'Bow était organisée par le M.R.A.P., l'Union générale des travailleurs sénégalais en France, le Comité de soutien à la lutte du peuple sénégalais et l'Union générale des élèves, étudiants et stagiaires sénégalais en France.

M. M'Bow, victime des violences de plusieurs policiers, le 20 décembre, à la gare de Lyon (voir « Droit et Liberté » de décembre-janvier), a présenté un témoignage lucide et émouvant sur les discriminations et les actes arbitraires qu'affrontent souvent en France les noirs, les immigrés. Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P., Sally N'Dongo, président de l'U.G.T.S.F., un porte-parole du Comité de soutien sont également intervenus, ainsi que l'avocat de M. M'Bow, M^{me} Lucienne Didner-Sergent et M^{me} Roland Rappaport, désigné par le M.R.A.P., qui a décidé de s'associer à l'action judiciaire.

Pour le 21 mars

L'Education Nationale pour suggérer qu'il prenne des dispositions à cet effet. En tout état de cause, il est évident que les enseignants ont un rôle décisif à jouer pour amener les jeunes générations à réfléchir sur le problème du racisme et les moyens abondent pour cela : commentaires de textes, thèmes de dessins, disques de folklore, débats, enquêtes, expositions, rencontres, projections.

Le M.R.A.P. offre son concours à ceux qui le désirent, et sera heureux, ainsi que le C.L.E.P.R., de connaître ce qui aura été fait.

Il en est de même pour les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Centres culturels, les Comités d'en-

treprises, qui, traditionnellement, participent à la Journée internationale par des initiatives se situant à cette date même ou dans la période qui l'entoure.

Soulignons que, de notre point de vue, ces célébrations ne sauraient se placer dans l'abstrait, au seul niveau des principes. Alors que le racisme prolifère autour de nous, sous forme de préjugés, de violences, de provocations à la haine, de discriminations et d'arbitraire, visant avec une même inhumanité les travailleurs migrants, les Arabes, les Noirs, les Juifs, les Tziganes..., c'est à des données bien concrètes que la Journée internationale permet de réagir collectivement,

solidairement, en France et dans le monde.

Ainsi, les comités locaux du M.R.A.P., les groupements luttant contre le racisme et défendant ses victimes pourront-ils établir le bilan de leur action, en même temps que l'inventaire des questions à résoudre pour les soumettre dans toute la France aux autorités concernées : élus, préfets, gouvernement.

Le 21 mars, l'union et l'action de toutes les forces démocratiques contribuera au recul du racisme, au progrès de la fraternité, qui ne doit pas seulement demeurer l'ornement obligatoire des édifices et des discours officiels, mais devenir une réalité vivante.

Roubaix : immigrés responsables ?

Le comité du M.R.A.P. de Roubaix, auquel s'est joint le S.G.E.N., a vivement répondu, dans un tract, au maire de cette ville, M. Victor Provo, qui, dans une interview au journal Nord-Eclair (9-1-1975), s'en est pris aux travailleurs immigrés en des termes peu compatibles avec sa charge.

Tout en reconnaissant « qu'il faudra toujours de la main-d'œuvre étrangère pour faire tourner nos usines », M. Provo se plaint que « les étrangers continuent à arriver à Roubaix » et que leurs enfants soient trop nombreux dans les écoles. Affirmant que « le ministre ne fait pas grand chose pour arrêter l'immigration à Roubaix », il regrette que « les pouvoirs du maire soient limités en ce domaine ». Il ajoute : « Je peux simplement demander l'expulsion des immigrés si ceux-ci ne remplissent pas certaines conditions en matière de logement ou d'emploi. »

En somme, ces travailleurs sont tenus pour responsables de l'insuffisance des mesures d'accueil qui incombent, entre autres, au maire ! Et celui-ci estime que la répression et les mesures d'intimidation visant à rendre plus mobile et plus vulnérable la main-d'œuvre immigrée doivent être accentuées par ses soins, l'action du gouvernement s'avérant, selon lui, trop bénigne !

Déjà, par un arrêté municipal de 1970, M. Provo avait interdit l'installation d'Algériens à Roubaix : il veut bien accepter leur travail, mais leur refuse le droit de loger dans la ville et de faire venir leur famille. En avril 1973, 74 familles, la plupart étrangères, ont été expédiées à Hem, lors de la rénovation des vieux quartiers ; une opération semblable est en cours dans le quartier Alma-gare.

Trappes : avec les enseignants

Le 30 novembre 1974 s'est tenu à Trappes (Yvelines), comme chaque année, la « Vente du livre et du disque », organisée par la municipalité. Une vingtaine d'organisations étaient représentées, dont le comité local du M.R.A.P. Il avait invité Denise Baumann, auteur d'« Une famille comme les autres ».

Cette exposition-vente a été l'occasion de contacts intéressants notamment avec quelques enseignants de la région désireux d'aborder le problème du racisme et de l'immigration dans le cadre des « 10 % ». Une table ronde avec la participation de Denise Baumann, un membre du comité local du M.R.A.P., des représentants de la C.G.T. et de l'association sportive de Trappes, a débattu des problèmes de l'immigration, en particulier d'événements récents tels que le procès C.G.T.-C.F.T. de Citroën à la suite duquel les témoins marocains ont été licenciés, et la visite des Springboks en France.

● Le M.R.A.P. était représenté au « Carrefour » sur les immigrés organisé dans le cadre du 24^e Congrès de l'Action sociale de l'Ile-de-France qui s'est tenu le 6 octobre à Versailles.

Dijon : un bon emploi des 10 %

A Dijon, dans le cadre du « dix pour cent », vingt élèves du C.E.S. de la Fontaine-d'Ouche ont étudié pendant trois mois le problème des travailleurs immigrés dans leur ville. Le M.R.A.P., appelé par leur professeur à compléter leur information, a répondu aussitôt : son président, M. Job, ainsi que M. Lombard, directeur départemental du Travail et de la Main-d'œuvre, sont venus au C.E.S.

« Aucun exposé n'a été présenté, car répondre aux questions que chacun se pose, provoquer des interrogations, était sans doute le meilleur moyen pour faire parvenir une réponse écoutée et comprise », nous écrit le comité local du M.R.A.P. qui poursuit :

« Notre but était de faire comprendre aux jeunes que les immigrés ne sont pas des enfants opprimés, mais des hommes et des femmes devant bénéficier des mêmes droits que chaque Français et présentant un potentiel humain comparable... »

« Tous les sujets ont été abordés : l'immigration clandestine, les salaires, les marchands de sommeil, les conditions de sécurité et de travail, etc. Tout naturellement, le débat s'est dirigé vers le fameux thème : « les immigrés prennent-ils notre travail ?... ». Aucun élève de cette classe ne désirant devenir ouvrier, il leur est aisément apparu que les immigrés ne sont pas pour eux des concurrents sur le marché de l'emploi ».

Le bureau dijonnais du M.R.A.P. s'est félicité de cette initiative. Il se tient à la disposition de tous ceux qui souhaitent faire appel à lui pour une action d'information et de formation, car c'est là un excellent moyen d'agir en profondeur contre les préjugés.

M.R.A.P. AU FIL...

■ Après la libération des huit Guyanais inculpés de « complot » et incarcérés à la Santé, ceux-ci ont donné à Paris une conférence de presse, le 3 février, sous l'égide de diverses organisations : Ligue des Droits de l'Homme, M.R.A.P., Regroupement de l'Émigration Antillaise, P.C.F., P.S., Mouvement des Radicaux de gauche, P.S.U., C.G.T., F.E.N., Cimade... Ils ont regagné la Guyane où les mesures de répression arbitraire continuent d'entretenir une inquiétante tension.

■ Le M.R.A.P. figurait parmi les 53 organisations françaises qui sont intervenues, le 28 janvier, auprès de l'ambassade et des consulats des États-Unis pour demander, deux ans après leur signature, la stricte application des Accords de Paris au Sud-Vietnam.

■ Une délégation, composée de George Pau-Langevin, Sally N'Dongo et Alex Castanheira, secrétaires nationaux, représentait le M.R.A.P. à l'assemblée générale des cadres de l'Amicale des Algériens en Europe, les 14 et 15 décembre, à Argenteuil.

■ Le 15 décembre, aux cérémonies commémoratives de l'exécution des cent otages fusillés par les nazis au Mont-Valérien en 1941, le M.R.A.P. était représenté par Alexandre Chil-Kozłowski, secrétaire national.

■ Le Comité international tzigane a organisé, le 14 décembre, un débat à Paris, pour examiner les problèmes avec lesquels il est confronté en France ; Joseph Creitz, membre du Bureau national, y représentait le M.R.A.P.

■ Le Comité du M.R.A.P. d'Amiens organise, le 16 février, une Journée d'omnité antiraciste, à laquelle sont invités, entre autres, les travailleurs immigrés. Le Comité a mis sur pied une commission éducative et une commission culturelle, qui tiennent leurs premières réunions les 13 et 27 février.

■ Le Comité du M.R.A.P. de l'Hérault a animé, le 10 décembre, un débat sur les travailleurs immigrés et le racisme, à la M.J.C. de Bédarieux. Le film « Étranges Étrangers » a été projeté.

■ De nouveaux comités du M.R.A.P. sont créés à Vence (Alpes-Maritimes), Reims (Marne) et Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).

DES JOURS

NOTRE CARNET

Henri Noguères
président de la Ligue
des Droits de l'Homme

La Ligue des Droits de l'Homme annonce que son président, M. Daniel Mayer, ayant demandé à être déchargé de cette fonction, lors du congrès national de juin 1974, il sera, à partir du 1^{er} mai 1975, remplacé par M. Henri Noguères, que le comité central a élu dans sa dernière séance.

Nous exprimons nos félicitations à notre éminent ami Henri Noguères, journaliste, auteur dramatique et historien de la Résistance, et lui souhaitons plein succès dans la nouvelle tâche qu'il va assumer.

Nous publierons dans un prochain numéro de « Droit et Liberté », à l'occasion de la Journée de la déportation, un document sur Auschwitz et les autres camps nazis.

Pas d'échanges sportifs avec les racistes !

Le M.R.A.P. et 30 autres organisations, qui ont participé ensemble à la campagne contre la tournée des Springboks, ont décidé de poursuivre la lutte pour s'opposer au départ en Afrique du Sud des rugbymen français, prévu pour la fin mai.

Le 16 janvier, les 31 organisations se sont adressées au président de la Fédération Française de Rugby, M. Albert Ferrasse, et à M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, leur demandant d'annuler ce projet. Même si un match avait lieu contre une équipe comportant des noirs, comme le suggèrent certains responsables sud-africains, cela ne modifierait en rien, soulignent-elles, les violations des règles sportives résultant de l'application de l'apartheid dans les clubs et sur les stades ; ce serait au contraire une nouvelle caution — que seule la France accepte maintenant d'apporter — à la politique raciste du gouvernement de Pretoria.

En outre, les organisations attirent l'attention sur le fait que des matches sont annoncés en Namibie, ce qui constituerait un soutien à la domination de l'Afrique du Sud sur ce territoire, dont l'O.N.U. a décidé l'indépendance immédiate.

Auschwitz 30 ans après

Le 30^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz a été célébré, le 27 janvier, salle Pleyel. À cette émouvante soirée, présentée par Charles Palant, vice-président du M.R.A.P., ancien déporté d'Auschwitz, le professeur Georges Wellers, président de l'Amicale de Buna-Monowicz, Marie-Elisa Cohen, présidente de l'Amicale d'Auschwitz et Henri Bulawko, président de l'Amicale des anciens déportés juifs, ont pris la parole. Une partie artistique a suivi, avec Leny Escudero. Dans l'assistance, on reconnaissait de nombreuses personnalités. La direction du M.R.A.P. était représentée par Pierre Paraf, président du Mouvement, Albert Lévy, secrétaire général et Alexandre Chil-Kozłowski, secrétaire national.

Education à la fraternité

Sur les bancs de l'école

LA littérature de ces dernières années, et particulièrement de ces derniers mois, sur le racisme est abondante. Elle fait l'objet de la bibliographie que nous avons établie lors de notre colloque de Marly et que nous tiendrons à jour. Nous voudrions seulement signaler aujourd'hui deux articles particulièrement remarquables et riches d'enseignements.

Le premier a paru au début de l'an dernier dans la revue « Vers l'Éducation nouvelle » des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (C.E.M.E.A.), numéro de janvier-février 1973 sous le titre : « Le racisme et l'enfant », et par conséquent sur le sujet même auquel notre C.L.E.P.R. consacre, depuis tant d'années, ses observations, ses réflexions et ses actions.

L'auteur, M^{me} Léa Marcou, après avoir rappelé que l'enfant « ne naît pas raciste, mais le devient, souvent très tôt et insensiblement, sous l'influence de la famille, de l'éducation, du milieu ambiant », ajoute cependant, et très judicieusement, que si ces influences « peuvent favoriser l'apprentissage des préjugés raciaux, il faut bien reconnaître cependant qu'il trouve en beaucoup d'enfants un terrain bien propice, et qu'ils sont prompts à s'écrier « sale juif » ou « sale nègre ». C'est qu'il y a chez l'enfant une peur de l'inconnu, de l'insolite, du différent, qui se mue aisément en agressivité à son égard ; que « sur cette peur de l'inconnu, du différent, et cette agressivité toute prête à s'extérioriser, viennent se greffer telle réflexion entendue à la maison ou à l'école, et les préjugés racistes s'enracinent facilement ».

Avec les jeunes enfants

M^{me} Léa Marcou esquisse ensuite un programme d'éducation antiraciste, ou mieux d'éducation à la « compréhension d'autrui » (et à son acceptation) qui est, en substance, le nôtre ; d'ailleurs, elle connaît parfaitement et cite nos travaux.

Elle note qu'il ne s'agit pas de « nier les différences, de fermer les yeux sur cet aspect indubitable de la réalité humaine », mais bien de faire reconnaître « le droit à la différence, le droit d'autrui de vivre avec des coutumes, des traditions, des modes de comportement qui ne sont pas les nôtres... ». Elle estime au surplus qu'avec de jeunes enfants (avant 6-7 ans), « il importe d'insister surtout sur les ressemblances ». C'est plus tard que « l'on peut davantage expliciter les différences et montrer à l'enfant qu'il n'y a pas qu'une manière de vivre — la sienne — et que la richesse de l'humanité tient à cette diversité même ».

Étude, au total, aussi informée que généreuse, et qui apporte à notre cause une importante contribution.

De son côté, M. Michel Tricot nous a donné récemment (dans « Pourquoi ? », numéro de juillet-août 1974) un excellent reportage sur « Le racisme de tous les jours », tel qu'il se présente dans deux villes d'inégale importance choisies par lui comme témoins, Roubaix et Dammarie-les-Lys, près de Melun. Cette enquête touche moins directement à nos problèmes que l'article précédemment analysé. On y trouvera, entre autres, de précieuses observations sur les rapports entre populations immigrées et populations autochtones : on y verra, par exemple, que dans la seconde de ces villes, les conflits raciaux apparaissent rarement sur les lieux de travail, plus souvent à l'école, plus souvent encore dans les relations de voisinage.

Mais nous voudrions surtout revenir de cette étude ce qui concerne d'une part l'alphabétisation des adultes, et d'autre part la scolarisation des enfants.

De bonnes affaires

À Dammarie, on relève comme une injustice — qui n'est, certes, pas propre à cette commune — le fait que les cours d'alphabétisation coûtent cher au budget municipal, tandis que « les employeurs de Dammarie, qui pourtant profiteront de ces cours, puisqu'un ouvrier qui connaît la langue travaille dans de meilleures conditions, ne versent pas un centime et qu'il n'existe aucune possibilité de les y obliger ».

Touchant les enfants, les enseignants ont malheureusement « constaté des attitudes manifestement racistes chez certains : refus de s'asseoir à côté d'un étranger, propos désobligeants... ». La situation semble, à cet égard, beaucoup meilleure à Roubaix, dont le maire déclare qu'« il n'y a jamais eu de difficultés au niveau des enfants : dès qu'ils sont rassemblés dans une cour de récréation, même s'ils ne parlent pas la même langue, ils se sourient et jouent ensemble ».



mr ap

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'adhère au M.R.A.P.

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 20 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris



L'enquêteur croit pouvoir constater que dans les classes où les enfants d'immigrés sont nombreux, leurs camarades français ne peuvent manquer d'en pâtir : dans deux groupes scolaires de Dammarie où le taux des enfants immigrés est supérieur à 50 %, les retards scolaires des autres enfants sont très importants.

A Dammarie comme à Roubaix, « cette situation incite de nombreux parents français à demander le transfert de leurs enfants vers un établissement moins défavorisé et, comme cela n'est pas toujours possible, l'école privée... fait de bonnes affaires ».

Un sérieux effort de scolarisation, voire, là où la chose est nécessaire, d'alphabétisation des petits immigrés doit donc être entrepris. M. Blandemanche, chargé à la mairie de Dammarie des affaires culturelles, souhaite « que soient ouvertes un certain nombre de classes spécialisées pour l'alphabétisation des élèves qui ne connaissent pas un mot de français », et il constate : « Nous n'en avons obtenu qu'une seule : autant dire rien ».

Il demande par ailleurs — faut-il rappeler combien notre Colloque de Marly a insisté sur ce point ? — que puissent être organisées à l'intention de ces petits immigrés « des cours d'initiation à leur culture d'origine, c'est-à-dire de langue mais aussi de civilisation et d'histoire », et regrette que les pouvoirs publics aient fait si peu de chose

dans ce sens : cela est non seulement désirable, mais nécessaire ; et le maire de Roubaix lui fait écho sur ce point.

La cohabitation sur les bancs de l'école des deux populations enfantines se heurte parfois à des difficultés qui ne sont plus d'ordre proprement scolaire, et qui, là où

EST-IL POSSIBLE...

qu'un directeur d'école qui a vécu au Maroc puisse dire (en arabe) à un élève algérien « Tu n'es qu'un chien !... » ?

Est-il vrai qu'il puisse dire d'un autre enfant algérien qui a vomi : « Ces gosses-là, ça ne peut être que de la comédie ! » ?

(C'est, en tout cas, ce que nous rapporte un correspondant.)

elles existent, expliquent pour une grande part les résistances opposées par les parents français à cette cohabitation. Voici une observation navrante, prise hélas sur le vif, à Roubaix : l'arrivée inopinée d'enfants étrangers en cours de trimestre désorganise l'enseignement, mais « ce n'est point là ce qui a fait le plus gronder les parents français ; ce sont les poux : la vie dans les courées n'est pas favorable à une hygiène rationnelle, aussi les épouillages familiaux quotidiens s'avèrent parfaitement inopérants, en particulier dans les classes où

l'on comptait trois élèves algériens pour un français ».

Quant aux parents immigrés, on constate qu'ils participent peu ; et selon M. Blanchemanche, ce n'est point tant, comme on pourrait le croire, par « manque d'intérêt pour la scolarité de leurs enfants ; c'est qu'ILS N'OSENT PAS ENTRER DANS L'ECOLE ».

Cette difficulté n'est pas insoluble : à la suite d'une « quinzaine de l'immigration » organisée fin octobre et début novembre 1973 par la municipalité de Dammarie avec le concours du M.R.A.P., cette municipalité prépare actuellement la mise en place d'une commission de l'immigration, qui sera composée de quatre élus municipaux et de dix-neuf représentants des immigrés élus par le groupe national dont ils font partie. Excellente initiative, à laquelle nous souhaitons le meilleur succès, et qui pourrait prendre valeur d'exemple et de modèle.

Il nous plaît d'ailleurs de terminer ce compte rendu en rapportant une remarque, relativement optimiste, du maire de Roubaix. Celui-ci estime que les tensions actuelles finiront par se résoudre, mais « qu'il faut attendre une génération », et que la réconciliation se fera par les jeunes ; et voici son propos : « Voyez, dit-il, les filles portent la minijupe, vont au cinéma, au théâtre, fréquentent nos sociétés sportives et autres sans problème ; c'est sur cette génération-là qu'il faut compter. » Acceptons-en l'augure !

Marc-André BLOCH.

Aouoro l'antropophage vous donne la recette du blanc au gros bouillon. Faites-le parler.



Cet exercice de style est proposé dans un manuel scolaire (Travaux dirigés, classe de cinquième, de Rachel Carles) édité par la maison Bordas. Nous dénonçons, avec la correspondante du C.L.E.P.R. qui nous fait part de son indignation, cette imagerie propre à entretenir des stéréotypes racistes. Et nous espérons que les Editions Bordas nous feront connaître bientôt leur sentiment et leur décision à propos de cette grossière erreur pédagogique.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de Liaison, des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch.
Présidence : Yves Bouloungne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F (donnant droit aux deux numéros annuels de Droit et Liberté où paraît un dossier de 8 pages réalisé par le C.L.E.P.R.), cette cotisation minimale étant portée à 5 F pour les abonnés de Droit et Liberté.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboulène, 56, rue Lamarck, Paris-18^e, avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Baboulène, institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18.177.35, Paris).



mode enfantine

RAINETT
PARIS

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)

(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)

(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE

Le colis « Bibliothèque antiraciste » (les 5 volumes) pour 50 F (au lieu de 61 F) + 5 F de frais d'envoi.
« Droit et Liberté », 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris, C.C.P. 6070-98 Paris.



abonnez-vous, faites abonner

à

« Droit et Liberté »

(Tarifs en page 3)

21 mars : journée internationale
contre le racisme...

1 **MOUVEMENT**
Contre
le Racisme,
l'antisémitisme
et pour la Paix
M.R.A.P.

2 **Français,
immigrés
solidaires**
M.R.A.P.

3 **LE RACISME
TUE...
A BAS
LE RACISME!**
M.R.A.P.

4 **M.R.A.P.**
**A
BAS
L'APARTHEID**

5 **HALTE
à la
pollution
raciste**
M.R.A.P.

6 **tu serais
pas un peu
raciste,
toi?**
M.R.A.P.

7 **la jeunesse
contre
le racisme**
m.r.a.p.

...une occasion
de vous procurer ces badges
autocollants
1 F l'un, 6 F la série des 7

Précisez dans votre commande
les numéros des badges que vous désirez
M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris
C.C.P. 14.825-85 PARIS